

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

Directeur: EDOUARD LOUCHET.

N° 232 - 14 AVRIL 1923 - Prix 3 F.



HOT. TA. IA

GINA RELLY, la charmante artiste rentrée définitivement à Paris

AUTEURS _____
METTEURS EN SCÈNE _____
ÉDITEURS _____

vous avez
à la

MAISON DU CINÉMA

DEUX
SALLES DE PROJECTIONS
Modernes et Luxueuses

pour
Y PASSER VOS FILMS

La Cinématographie Française

REVUE HEBDOMADAIRE

Rédacteur en Chef :
PAUL DE LA BORIE

Directeur :
ÉDOUARD LOUCHET

Secrétaire-Général :
JEAN WEIDNER

ABONNEMENTS
FRANCE : Un An 50 fr.
ÉTRANGER : Un An 60 fr.
Le Numéro 3 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
BOULEVARD SAINT-MARTIN
50, rue de Bondy et 2, rue de Lancry
TÉLÉPHONE : Nord 40-39, 76-00, 49-86
Adresse Télégraphique : NALCIPRAN-PARIS

Pour la publicité
s'adresser aux bureaux du journal

LES ERREURS FACHEUSES

M. Moriaud nous adresse, à propos des protestations élevées par *Le Matin* contre l'adaptation cinématographique de *La Garçonne*, dont il a pris l'initiative, une lettre que nous regrettons de ne pouvoir publier.

Tout d'abord, en effet, cette lettre met en cause un tiers dans des termes dont nous ne saurions prendre la responsabilité.

D'autre part, dans cette lettre, M. Moriaud, émet l'opinion qu'il serait équitable, pour juger *La Garçonne* d'attendre sa présentation.

Ici encore nous sommes obligés de décliner la responsabilité qui nous incomberait si nous donnions à cette opinion toute personnelle une sorte d'assentiment en l'accueillant bénévolement dans nos colonnes.

Au point, d'ailleurs, où en sont les choses et après les protestations répétées d'un organe aussi important que *Le Matin*, il nous paraît que chacun doit prendre position dans la question soulevée par l'adaptation de *La Garçonne* à l'écran.

Nous dirons donc que nous nous rangeons vo-

lontiers à l'opinion de M. Moriaud, lorsqu'il demande que sa production soit jugée, si l'on peut dire, sur pièces.

Mais notre opinion est aussi qu'en prenant l'initiative de porter *La Garçonne* à l'écran, M. Moriaud a commis une erreur fâcheuse — erreur dont malheureusement l'industrie cinématographique tout entière risque de subir le plus grand dommage.

Comment, en effet, M. Moriaud a-t-il pu penser que le fait de porter à l'écran un roman dont la parution a provoqué le scandale que l'on sait et a valu à son auteur d'être rayé des cadres de la Légion d'Honneur, ne soulèverait pas de protestations dans la presse et dans le public ?

Le Matin — qui n'est pourtant pas, que l'on sache, un journal puritain — a traduit ces protestations en des termes, qui il faut bien le reconnaître, sont justes s'ils ont sévères :

* *

Pas de « Garçonne » sur les Ecrans

Une étrange nouvelle se répand dans les milieux cinématographiques : on va tourner *La Garçonne*, avec une pléiade d'ar-

tistes choisis et un metteur en scène avisé. Les familles honnêtes, qui ne veulent pas laisser traîner ce roman spécial sur leurs tables, se le verront ainsi imposer sur l'écran. Ce sera la carte forcée. On est libre d'acheter ou de ne pas acheter un livre; on n'est pas toujours libre de choisir son programme de cinéma. Souvent on le subit. Plus souvent encore on ne le consulte pas avant d'entrer. Voilà donc des femmes et des jeunes filles, n'ayant jamais ouvert *La Garçonne*, qui seront tout de même initiées à ses mœurs étranges et en contempleront l'image animée...

Ce n'est d'ailleurs pas tout. Le film s'en ira à l'étranger. Il s'y présentera naturellement comme un film français, représentant des mœurs françaises. N'ayez crainte : il y réjouira tout ce qui crache sur la France; il y attristera tout ce qui aime la France. Quelle aubaine qu'un tel film pour la propagande allemande!...

Et quelle curieuse façon d'aider l'industrie cinématographique!... Elle est en train de faire des efforts désespérés pour reprendre sur le marché mondial la place qu'elle occupait jadis. Est-ce le moment de lui créer des difficultés et de lui susciter des adversaires?

Il nous paraît impossible que la censure — car il y a une censure cinématographique — laisse mettre à l'exécution cette tentative malsaine. La collectivité française a droit à être protégée moralement au dedans et au dehors. Si la censure laisse, sous une forme quelconque, passer *La Garçonne* sur l'écran, alors elle peut tout laisser passer. Et il n'y a plus qu'à supprimer la censure...

Quelques jours plus tard, *Le Matin* revenant à la charge, publiait, en 1^{re} page sous ce titre en gros caractères « Le film de *La Garçonne* est considéré comme indésirable » l'information suivante :

Nous avons signalé qu'une entreprise cinématographique étrangère se disposait à faire passer prochainement *La Garçonne* sur l'écran.

La censure, disions-nous, laissera-t-elle mettre à exécution cete tentative malsaine?

Au ministère de l'instruction publique, on nous a répondu : — La censure cinématographique ne juge jamais d'après un scénario, mais d'après le film lui-même. Or, aucun film tiré de *La Garçonne* ne lui a encore été soumis. Elle n'a donc pas eu jusqu'à présent à intervenir.

« Il va de soi qu'on ne saurait tolérer que les scènes de ce roman aux mœurs étranges soient projetées sur l'écran et que même un film portant le titre de cet ouvrage vraiment trop spécial soit présenté au public. »

Contestera-t-on, après cela que l'initiative prise par M. Moriaud de porter *La Garçonne* à l'écran soit une erreur malheureuse?

Contestera-t-on que l'effet produit par cet incident au Parlement — dont nous avons si grand besoin en ce moment — dans la grande Presse et

dans le grand public — dont nous avons besoin en tous temps — ne puisse être que déplorable ?

« Voilà, diront en tous lieux, les ennemis de tous ordres que compte le cinéma, voilà à quelle œuvre de démoralisation se consacrent les Directeurs de cinémas : ce n'était pas assez d'avoir perverti l'imagination de l'enfance au spectacle de tant de drames policiers ou de tant de brutales et grossières élucubrations américaines, l'écran va maintenant servir à vulgariser la littérature faussée et ajouter aux bénéfices des trafiquants de la pornographie. »

Et voilà qui, n'est-il pas vrai, facilitera notre campagne contre les taxes.

J'entends bien que les réalisateurs de *La Garçonne* se défendent énergiquement de vouloir, si peu que ce soit, attenter à la morale. Il est bien certain, d'ailleurs que la censure, dont l'attention est en éveil se montrera, à cet égard, particulièrement chatouilleuse. Le public pourrait donc être rassuré. En réalité, il sera simplement déçu s'il vient, sur la réputation du livre, en voir la transposition cinématographique et s'il s'abstient il continuera de croire que le livre et le film sont immoraux au même degré. Dans l'un ou l'autre cas : déception ou méfiance, l'effet sera également détestable.

Il faudrait pourtant penser à ces choses lorsque l'on choisit ou lorsque l'on réalise un film. Nul ne devrait s'attribuer le droit de chercher son intérêt personnel dans une opération de nature à nuire à l'industrie que le fait vivre. C'est ce que nous avons dit lorsqu'il fut question d'importer chez nous, *La Dubarry* et *Landru*, films qui, pour des raisons différentes, devaient infailliblement soulever des protestations. Nous le dirons tout aussi bien pour *La Garçonne* parce que le cas est le même.

Il est vrai que quelque bon apôtre pourra nous demander comment, ayant cette opinion, nous acceptons la publicité de la firme qui va éditer *La Garçonne*. La réponse est fort simple et je la

L'ÉVASION

ANDRÉ ROANNE

dans le rôle de
LUCIEN DUMONT

C. BÉNÉDICT

dans le rôle
du Forçat **PAGNOL**

M^{ME} LEPERS

dans le rôle de
DAME YVONNE

M. BRACCO

dans le rôle
du **NOTAIRE**

JULIETTE MALHERBE

dans le rôle de
JEANNE CROCHUT

SIMONE DOIZY

dans le rôle de
MARIANNE

M. MOUNET

dans le rôle de
CROCHUT

M. BOURGOIN

dans le rôle de
LEBREUIL

*La flamme miséricordieuse qui s'est
élancée du cœur de Marianne
Lebreuil, les plaies de l'âme de Pagnol,
âme ulcérée par le vice et par le
crime, ont disparu, comme s'était net-
toyé le corps du lépreux sous la vivi-
fiante parole du Maître.*

L'Œuvre Célèbre
de **VILLIERS DE L'ISLE-ADAM**

RÉALISÉE PAR

G. CHAMPAYERT



CINÉMATOGRAPHES

8, Rue de la Michodière PARIS

36, Rue de Rome, MARSEILLE

PHOCÉA



dédiée par la même occasion à cet autre fin matois qui, tout glorieux de sa grosse malice, me demandait récemment dans le *Bulletin du Syndicat National*, comment, étant partisan déterminé du film français, je m'accommode de la publicité que fait le cas échéant *La Cinématographie Française*, à des films allemands.

C'est que l'opinion de notre journal, exprimée par la plume de ses rédacteurs en des articles dont ils prennent personnellement l'entière responsabilité, est absolument indépendante de toute question de publicité. Tout le monde peut, en se référant au tarif établi uniformément par notre service de la publicité — d'ailleurs tout à fait distinct de notre rédaction — disposer dans *La Cinématographie Française* de l'emplacement qu'il loue dans un but publicitaire. Cette opération purement commerciale n'influence en rien les directives que nous avons adoptées. On a donné au journal cette définition : c'est un mur sur lequel chacun affiche ce qu'il veut. Un journal corporatif est tenu plus encore que tout autre de mettre son mur à la disposition de l'ensemble de la corporation qu'il sert. Un ordre du jour très net voté par le Comité de l'Association professionnelle de la presse cinématographique a précisément établi que la différence essentielle entre un journal corporatif et un prospectus est que le journal se fait la chose de tous, est ouvert à tous, accepte la publicité de quiconque lui en donne, alors qu'un prospectus est exclusivement au service de ceux qui l'éditent.

La Cinématographie Française met sa publicité au service de tout cinématographe qui juge utile d'y avoir recours. Mais ce faisant un corporatif accomplit seulement une partie de son office. Pour l'autre part il doit veiller jalousement à ce que son indépendance d'appréciation demeure pleine et entière.

C'est ce que nous faisons à l'égard de *La Garçonne*. C'est ce que nous ferons toujours.

Paul de la BORIE.

Nos Vedettes Françaises

GINA RELLY

Gina Relly dont nous publions aujourd'hui le portrait, est née à Paris le 25 décembre 1897. Son père était fin dessinateur et sa mère musicienne. La jeune fille se destinait à l'opérette et fit de sérieuses études de chant après quoi elle débuta dans une pièce de Rip. Mais aussitôt sollicitée par Georges Monca pour « essayer » un petit rôle dans un de ses films, elle prit goût à l'écran et dès lors elle ne le quitta plus. Engagée par « Pathé » pour jouer l'ingénue avec Prince Rigadin dans *Les Femmes Collantes*, elle tourna successivement et sans presque s'arrêter : *Nine* pour Sutto; *La Chimère*, pour Lehmann; *Mirage de Cœur*, avec Trévillat; son succès dans *La Dette*, pour « Harry » lui valut d'être engagée par William Fox de passage à Paris; il l'emmena à New-York et lui fit tourner un grand drame *The Face at your window*.

Rappelée à Paris par René LePrince qui lui confia le rôle de Sylvette dans *L'Empereur des Pauvres*, elle revint ensuite avec Monca pour tourner *Le Sang des Fins* puis se rendit aux instances de la plus grande firme allemande, « l'Ufa », qui lui signa un fort beau contrat à Paris; elle partit à Berlin où pendant 16 mois elle tourna trois grands films.

Forcée de rentrer à Paris pour y subir l'opération de l'appendicite, elle est à présent tout à fait remise et compte rester à Paris où plusieurs engagements lui sont offerts.

Gina Relly est la seule artiste française ayant été appelée à plusieurs reprises à l'étranger, en si peu de temps, pour y porter un sourire de France, se montrant ainsi pleine du courage qui anime sa grande foi en son art qu'elle adore.

Gina Relly est, à l'heure actuelle, une de nos toutes premières vedettes.

EXPOSITION PERMANENTE
D'APPAREILS D'EXPLOITATION & D'ENSEIGNEMENT
&
D'APPAREILS DE PRISE DE VUES
50, Rue de Bondy :: PARIS :: 2, Rue de Lancry

Le Prix Louis AUBERT

Pour le meilleur Scénario original

À la suite de l'article de notre Rédacteur en Chef, nous avons tenu à savoir dans quelle mesure M. Louis Aubert paraissait disposé à tenir compte de ses arguments.

— Certes, nous a répondu M. Aubert, les opinions émises par M. Paul de la Borie ont retenu mon attention et je reconnais qu'il oriente utilement le problème vers une solution toute simple — peut-être même trop simple. C'est là le seul reproche que je lui ferai. Lorsqu'il propose, en effet, de décerner le prix au meilleur scénario original filmé dans l'année, il oublie de préciser ce que l'on doit entendre par scénario original et, par conséquent il ne nous donne pas le moyen de résoudre les difficultés d'appréciation qui vont infailliblement se présenter. Ainsi Delac, Vandal et moi nous venons de demander à M. René Jeanne et à M. Pierre Hamp de nous écrire un scénario sur « Paris ». Nous leur avons indiqué les grandes lignes d'après lesquelles devait être construit ce scénario : Paris qui s'amuse, Paris qui travaille, Paris qui souffre, etc...

— Je croyais que Bernstein vous avait donné un scénario sur ce sujet ?

— Oui, mais le scénario de Bernstein était absolument irréalisable. Eh bien, pour en revenir à celui que nous avons demandé à M. René Jeanne et à M. Pierre Hamp, pourrait-on, dans un concours, l'envisager comme « scénario original » puisqu'il sera écrit d'après nos indications ? Autre cas. — On a tiré un excellent film dont le nom m'échappe actuellement, et que Pathé a repré-

senté il y a environ un an et demi; on a tiré, dis-je, un excellent film d'une nouvelle de 80 lignes parue dans le journal *Le Matin*. Il est évident que le film dépasse de beaucoup la nouvelle qui ne contient que le germe du scénario. Faudrait-il considérer de tels scénarios comme originaux ? Vous le voyez la suggestion de M. Paul de la Borie, si intéressante qu'elle soit, exige une certaine mise au point. Je serais donc enchanté de connaître, à son égard, les avis du plus grand nombre possible de cinéastes. Je vous prie donc de faire savoir dans votre journal que j'accueillerai avec plaisir toutes les suggestions. Je les étudierai et j'établirai enfin les conditions dans lesquelles mon prix sera décerné; en même temps je ferai connaître la liste des membres du Jury.

J'ai, naturellement remis aux mains de mon Rédacteur en Chef les déclarations de M. Louis Aubert. Il me prie d'y ajouter cette brève réponse :

— « Si, en formulant la suggestion que M. Louis Aubert veut bien trouver intéressante, je ne suis pas entré dans le détail des modalités de l'attribution du prix, c'est que M. Louis Aubert est seul qualifié pour les fixer. Je ne saurais avoir la prétention de me substituer à lui. En intervenant dans la discussion — puisqu'il paraissait lui-même m'y inviter, — je n'ai voulu que soutenir une question de principe. J'ai voulu établir qu'un Editeur tel que M. Aubert qui fait beaucoup déjà pour le film français, se doit de donner un encouragement aux écrivains français disposés à écrire pour l'écran des scénarios originaux — c'est-à-dire qui ne soient pas des adaptations. Il me semble bien — si j'interprète exactement les déclarations de M. Aubert, — que sur ce point essentiel, j'ai d'ores et déjà gain de cause. Cela seul importe. Le reste est affaire de précisions dont M. Louis Aubert sera le meilleur juge. »

Gaston PHÉLIP.

LES FILMS KAMINSKY

répondant aux nombreuses demandes qui parviennent de province pour **Le Roman d'un Roi**, ont l'honneur d'informer Messieurs les Directeurs que, pour ce film ainsi que pour toute leur production, ils ont choisi comme agents régionaux

RÉGIONS DE BORDEAUX -- TOULOUSE

MM. BONNETERRE et SÉDAR, 133, Cours Victor-Hugo, à BORDEAUX.

RÉGIONS DE STRASBOURG -- NANCY

M. LEROUX, 20, Rue Metzeral, à STRASBOURG.

RÉGION DE LILLE

M. FEYBAUBOIS, 30, Rue des Ponts-de-Comines, à LILLE, Téléphone : 39-26

RÉGION DE LYON

M. LIEURE, 62, Rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON
Téléphone : Barre 58-28.

RÉGION DE MARSEILLE

MM. GUIDI et C^{ie}, 5, Rue Rouvière, à MARSEILLE.
Adr. Télégr. Guidiciné, Téléph. : 27-07.

L'histoire d'un incident suscité par un Film d'Histoire

Déclarations de MM. Sauvaire et Laurent

À la suite de la rupture du contrat qui liait M. Robert Boudrioz et la « Phocéa », rupture que nous avons annoncée la semaine dernière dans nos Echos, une rumeur singulière courait dans le monde du Cinéma : n'affirmait-on pas de la façon la plus formelle que le projet d'édition de films historiques conçus et mis au point par la firme en question était repris par une maison concurrente, à laquelle passaient avec armes et bagages auteurs des scénarios, metteurs en scène, acteurs, Comité technique des historiens ? On ajoutait que l'appui officiel accordé par le Gouvernement et plus spécialement par le Ministère de l'Instruction Publique abandonnait l'entreprise de la « Phocéa » et étayerait désormais la nouvelle combinaison.

L'information paraissait sérieuse. Aussi avons-nous cru devoir demander à M. Laurent, l'aimable Directeur de la « Phocéa » quelle part de vérité elle contenait.

Notre question est à peine posée que M. Laurent sourit : — Rien de vrai; nous avons seulement d'un commun accord résilié le contrat avec Boudrioz, ceci sans la moindre acrimonie de part ni d'autre.

— Cependant ?

— Il n'y a pas de cependant; mais il s'est produit une série d'événements qui, insuffisamment connus, ont été mal interprétés et ont donné naissance aux bruits que vous êtes venu me rapporter. Si vous voulez nous allons monter à l'étage au-dessus chez M. Sauvaire, notre Administrateur-délégué, qui vous dira exactement ce qui s'est passé.

Voici dans leur ensemble, les déclarations qui m'ont été faites par mes interlocuteurs :

— « Il faut tout d'abord bien établir que « Phocéa Société des Films Historiques », n'est pas la même chose que « Phocéa Compagnie Nouvelle d'Exploitation Cinématographique » qui est son aînée de beaucoup. Sans doute les deux sociétés ont le même Siège: leur personnel aussi est commun en partie. Mais financièrement, les deux affaires sont distinctes et les Conseils d'Administration différents.

Or, quand « Phocéa Société des Films Historiques » fut fondée avec un capital dont le chiffre importe peu dans l'affaire, « Phocéa Compagnie Nouvelle d'Exploitation Cinématographique », souscrivit une partie importante de ce capital, à la condition d'être chargée de la Direction générale technique de la réalisation des films. C'est pourquoi l'ancienne « Phocéa » se mit au travail, s'occupa de traiter avec un metteur en scène, M. Robert Boudrioz, dont le grand talent et la parfaite conscience vous sont connus et recruta un personnel d'élite parmi les acteurs cinématographiques les plus réputés. Boudrioz commença à découper le scénario

qu'avaient écrit Dupuy Mazuel et Jean José Frappa. Ce découpage marchait à merveille et faisait prévoir une splendide réalisation. Malheureusement, à ce moment, intervinrent les membres du Comité des Historiens dont la constitution avait été exigée par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, comme condition de l'octroi de l'estampille officielle.

Ces Messieurs, et notamment MM. Camille Jullian, Henry Bordeaux, Francis de Croisset, etc... ne furent pas satisfaits du découpage de Boudrioz. Ils prétendirent lui imposer leurs vues. Naturellement, le metteur en scène prit fort mal la chose. Tout en s'inclinant devant la compétence historique des membres du Comité, il pensa qu'il était meilleur juge qu'eux de la façon dont il convenait de découper un film. L'accord ne pouvant se faire entre deux points de vue diamétralement opposés Boudrioz cessa sa collaboration. C'est alors que se place l'incident qui, déformé, a pu donner naissance à la nouvelle que vous m'avez apportée. « Phocéa Compagnie Nouvelle d'Exploitation Cinématographique » se tournant vers « Phocéa Société des Films Historiques », lui tint à peu près ce langage : « Vous nous mettez en présence d'une situation nouvelle : nous avons bien voulu souscrire une partie du capital qui vous est nécessaire; parce que nous assumions la direction technique des films, et que nous connaissions ainsi la voie dans laquelle nous nous engageons avec vous. Aujourd'hui, tout est changé : vous nous indiquez une nouvelle voie, qui se dirige vers l'inconnu. Peut-être avez-vous raison, mais comme nous n'en savons rien, que le terrain sur lequel vous voulez marcher nous paraît parsemé de quelques embûches, nous ne pouvons plus vous assurer que nous constituerons intégralement le capital que, primitivement nous devions souscrire ».

— Alors, les actions que votre départ laisserait libres pourraient tomber entre les mains d'une maison d'édition rivale de la vôtre ?

— Du tout. D'abord, parce que nous détenons ce paquet d'actions et que nous les céderons qu'à bon escient. Ensuite, parce qu'il n'est même pas dit que les choses ne s'arrangeront pas. D'ailleurs, dans le cas où nous abandonnerions à des tiers une partie des actions que nous voulions garder, le contrat qui nous lie à « Phocéa Société des Films Historiques » nous permettrait de conserver le contrôle de l'affaire.

— En définitive, ce contre-temps a dû vous coûter cher : les engagements étaient probablement signés ?

— Pas du tout. Seul le contrat avec M^{lle} Sergyl était signé, mais comme elle tourne dans d'autres films, nous ne perdons rien de ce fait.

— Et ce premier film historique, qu'en est-il advenu ?

— MM. Dupuy-Mazuel et Jean José Frappa remanient le scénario pour l'adapter au goût du Comité des Historiens. Sitôt ce travail terminé, on pourra tourner.

— Quel metteur en scène succédera à Boudrioz ?

— Je ne puis vous le dire encore; le choix n'est pas fait.

Gaston PHÉLIP.

Il faut réaliser la Fédération Cinématographique et obtenir le Statut du Cinéma

Déclarations de M^e Lévêque
Avocat du Syndicat Français des Directeurs

Au cours de la dernière assemblée générale des membres du Syndicat Français des Directeurs de Cinémas son Président, M. Brézillon a vivement préconisé la réunion en une Fédération unique des principaux Syndicats et groupements syndicaux cinématographiques de France qui jusqu'à présent étaient réunis avec les théâtres et music-halls sous le drapeau de la Fédération du Spectacle.

Avec les avocats du Syndicat, M^es Levêque et Meignen, il a affirmé que les intérêts du Cinéma divergeaient un peu plus chaque jour de ceux des autres spectacles et que c'était les compromettre que de vouloir continuer dans la voie suivie jusqu'ici.

Cette proposition a recueilli l'unanimité des suffrages, et M^e Levêque a par conséquent annoncé qu'il allait rédiger un projet de statuts pour la nouvelle Fédération.

Nous avons tenu à demander à M^e Levêque, quel était, à son sens, l'intérêt que le cinéma avait à opérer cette scission. Les exploitants cinématographiques n'avaient-ils pas jusqu'ici en mainte et mainte occasion, affirmé leur désir de se voir assimilés aux théâtres, et ce, principalement en matière de taxes?

Quelles raisons étaient de nature à motiver et à justifier ce changement d'attitude?

— « Elles sont multiples, m'a répondu M^e Levêque, que j'ai trouvé déjà en plein travail malgré l'heure matinale à laquelle je me suis présenté à son cabinet.

Oui, pendant très longtemps, le cinéma a réclamé son assimilation au théâtre: mais, juridiquement, cela paraissait impossible. Vous avez déjà cité dans votre intéressant journal, la fameuse loi des 16 et 24 août 1790 dont l'article 4 du titre X, réglemente l'exploitation théâtrale. C'est là la juridiction de droit commun: les cinémas n'existant pas à cette époque, il en découle, vous le savez, que tout ce qui n'est pas théâtre est soumis au régime spécial des spectacles de « curiosité ». C'est ainsi qu'a décidé la Cour de Cassation.

Puisque le cinéma n'a pas le statut du théâtre, pourquoi donc n'aurait-il pas un statut spécial qui offrirait peut-être certains inconvénients, mais dont les avantages seraient en définitive plus nombreux que les inconvénients?

Le jour où le cinéma aura son statut nous ne verrons sans doute plus des Maires comme celui de Montermé-

décider que toute représentation cinématographique est interdite un certain lundi où doit avoir lieu un bal public, auquel elle ferait concurrence (notez que le cafetier organisateur du bal public n'est autre que le Secrétaire de la Mairie!) On ne verra plus des Maires comme le Comte de Guébriant, Maire de Saint-Pol de Léon, obliger les cinémas de cette petite ville à fermer leurs portes à 10 heures du soir, et ceci sans aucun prétexte.

Autre avantage: en matière de propriété littéraire. Vous n'ignorez pas la discussion qui s'élève à chaque instant à propos des droits d'auteurs des auteurs de scénarios? Ceux-ci prétendent être assimilés en cette matière aux auteurs de romans et de pièces de théâtre. S'il y avait un statut du cinéma, rien n'empêcherait de considérer que, cinématographiquement, le véritable auteur du film, c'est le découpeur, c'est-à-dire dans la plupart des cas, le metteur en scène.

Autre avantage: en matière de propriété commerciale. Dans le projet de loi sur la propriété commerciale que le Parlement discute en ce moment, il était stipulé qu'une exploitation théâtrale exigeant que l'immeuble soit construit spécialement pour cette destination, le locataire c'est-à-dire l'exploitant du théâtre n'aurait droit à aucune indemnité, si à l'expiration de son bail le propriétaire reprenait possession de son local. J'ai fait remarquer à M. Arthur Levasseur, rapporteur de la loi à la Chambre des Députés, que je lui signalais tout l'intérêt qu'il y avait sur ce point à différencier les salles de cinémas des salles de théâtre, distinction que ne faisait pas le projet. Une salle de cinéma peut en effet être installée dans une salle de café, dans un hall, dans une pièce de vastes proportions, sans que l'immeuble ait été aménagé spécialement à cet effet.

Je pourrais encore vous citer nombre de cas où une différenciation très nette entre le théâtre et le cinéma s'imposerait: je me bornerai au droit des pauvres, question déjà très connue, et à une autre un peu moins connue, mais qui est en ce moment à l'état aigu et dont l'intérêt est considérable pour les exploitants cinématographiques: c'est la question de l'engagement des musiciens. Le Syndicat des Musiciens, dont l'animateur M. James est un homme des plus actifs, a entrepris depuis quelque temps une campagne acharnée pour faire décider par les tribunaux que les musiciens des orchestres de cinémas ont droit, non plus au délai congé de quinzaine, mais au délai accordé aux musiciens de théâtre dont l'engagement se fait à la saison. Pour soutenir leur prétention, ils ont fait valoir comme précédent, les termes d'un contrat collectif que signa jadis avec le Syndicat des Musiciens, le Syndicat des Cinémas des Grands Boulevards, organisation aujourd'hui dissoute et rentrée dans le giron du Syndicat français des Directeurs de Cinémas.

Il a fallu plaider, et longuement plaider. Des prou-hommes, les procès sont venus à la 7^e Chambre Civile du Tribunal de la Seine, Juridiction d'Appel



M. W. E. SHALLENBERGER
Président
de ARROW FILM CORPORATION



Concessionnaire Exclusif:
MUNDUS-FILM
12 CHAUSSEE D'ANTIN PARIS



Mr RAY JOHNSTON
Vice-Président
de ARROW FILM CORPORATION



Mr DAVID J. MOUNTAIN
Directeur du Service Etranger
de ARROW FILM CORPORATION



Mr RICHARD WEIL
Directeur du Service Publicité
de ARROW FILM CORPORATION

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



Bessie Love

la célèbre artiste
américaine
dans TROIS FILMS

BONNIE MAY

THE MIDLANDERS

PENNY

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



BESSIE LOVE

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



Toutes les
GRANDES VEDETTES
AMERICAINES
dans UN SEUL FILM

LA CITE
DES
ETOILES
(HOLLYWOOD)

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS





LA CITÉ ÉDÉE ENOLES

"HOLLYWOOD"



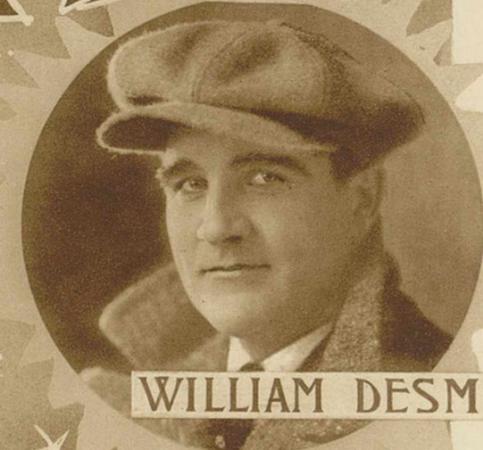
SESSUE HAYAKAWA



J. WARREN KERRIGAN



TSURU-AOKI



WILLIAM DESMOND

AVEC



WALLACE REID

Frank Glendon.
 Josephine Hill. Gale Henry.
 Wallace Reid. Theodore Roberts
 Dorothy Davenport.
 Sessue Hayakawa
 Tsuru Aoki
 William Desmond.
 Briand Wasburn
 J. Warren Kerrigan



THEODORE ROBERTS



DOROTHY DAVENPORT

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
 12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
 12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



John LOWELL
 et
 Baby Ivy WARD
 DANS
**TEN NIGHTS
 IN BARROOM**

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
 12, CHAUSSEE CANTIN, PARIS



JOHN LOWELL

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
 12, CHAUSSEE CANTIN, PARIS



Baby IVY WARD

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



"TEN NIGHTS IN BARROOM."

Concessionnaire Exclusif :
MUNDUS-FILM
12, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS



Edition de la Cinématographie Française,
50, Rue de Bondy, Paris

des jugements rendus par le Conseil des Prud'hommes, puis à la Cour de Cassation. Le Syndicat des Musiciens a perdu son procès notre thèse ayant été accueillie par la Cour Suprême. Bien entendu, ces messieurs ne se tiennent pas pour battus et nous devons nous retrouver face à face le 28 avril, devant la 7^e Chambre pour une enquête de tourbe (il ne s'agit pas de la tourbe des marais, mais du mot latin *turba* = foule, l'enquête étant faite par audition de témoins).

— Mais pourquoi cette enquête, puisque la Cour de Cassation a jugé?

— Nos adversaires prétendent apporter des faits nouveaux. Il est cependant peu probable que la 7^e Chambre accueille leur requête. Mais si je me suis étendu aussi longuement sur cette question du contrat avec les musiciens, c'est tout simplement pour montrer que si le cinéma était en possession d'un statut légal nettement dissemblable de celui du théâtre, de pareilles querelles judiciaires seraient impossibles. Tout le monde y gagnerait, sauf bien entendu, — ajoute en souriant M^e Levêque... les avocats.

— Et votre projet de statut, pouvez-vous me le communiquer?

— Pas avant quelque temps; il faut d'abord que les termes en soient approuvés, tout au moins par les membres du Conseil d'Administration du Syndicat français des Directeurs de Cinémas ».

Gaston PHÉLIP.

Comment on traite le Cinéma

UN DOCUMENT ÉDIFIANT

Notre confrère l'*Ecran* publie un document bien édifiant. C'est le texte de l'arrêté pris par un maire et approuvé par le préfet, interdisant au cinéma local de donner une représentation le lundi de Pâques, afin de ne pas faire tort au bal public organisé ce jour-là!

Voici ce document :

Département le 1922.
des Ardennes

—o—
Arrondissement

.....
—o—
Ville

.....
—o—

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97.
Considérant que la fête annuelle de la Société de

Secours mutuels « Les Amis Réunis » est fixée au lundi de Pâques, 2 avril 1923; qu'à cette occasion, un bal public doit avoir lieu sur la place de et, en cas de mauvais temps, au sous-sol de l'École des garçons;

Qu'en cette occurrence et pour le maintien du bon ordre, il y a lieu de modifier les heures de fermeture des établissements publics.

ARRÊTONS :

Article premier. — Les marchands forains, saltimbanques, maîtres de jeux ne pourront s'installer sur la voie publique sans l'autorisation du Maire.

Art. 2. — Le bal public se tiendra le lundi 2 avril 1923, sur la place de et, en cas de mauvais temps, au sous-sol de l'École des garçons.

Art. 3. — Les bals, spectacles, cinémas et autres réjouissances sont interdits le 2 avril 1923, aux endroits autres que ceux dénommés à l'article 2 ci-dessus, à partir de six heures du soir.

Art. 4. — Les adjoints, la gendarmerie, les gardes-champêtres sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le 22 mars 1923.

Le Maire,

Signé :

1^{re} Division, 2^e Bureau :

VU ET APPROUVÉ,

..... le 26 mars 1923,

Pour le Préfet :

Le Conseiller de Préfecture,

Signé : ILLISIBLE,

Pour expédition conforme.

Le Maire.

Paul-Louis Courrier qui voulait qu'on laissât les villageois danser quand ils en ont envie, eût certainement protesté contre ceux qui veulent les empêcher d'aller au cinéma quand ils n'ont pas envie de danser.

A défaut de Paul-Louis Courrier le « Syndicat Français » des Directeurs a pris l'affaire en mains et entend obtenir justice de cet inqualifiable abus de pouvoir.

Il y a vraiment trop de maires et trop de préfets qui croient que l'on peut tout se permettre à l'égard du cinéma.

LES MEILLEURS

CHARBONS TRICOLORES DE NANTERRE

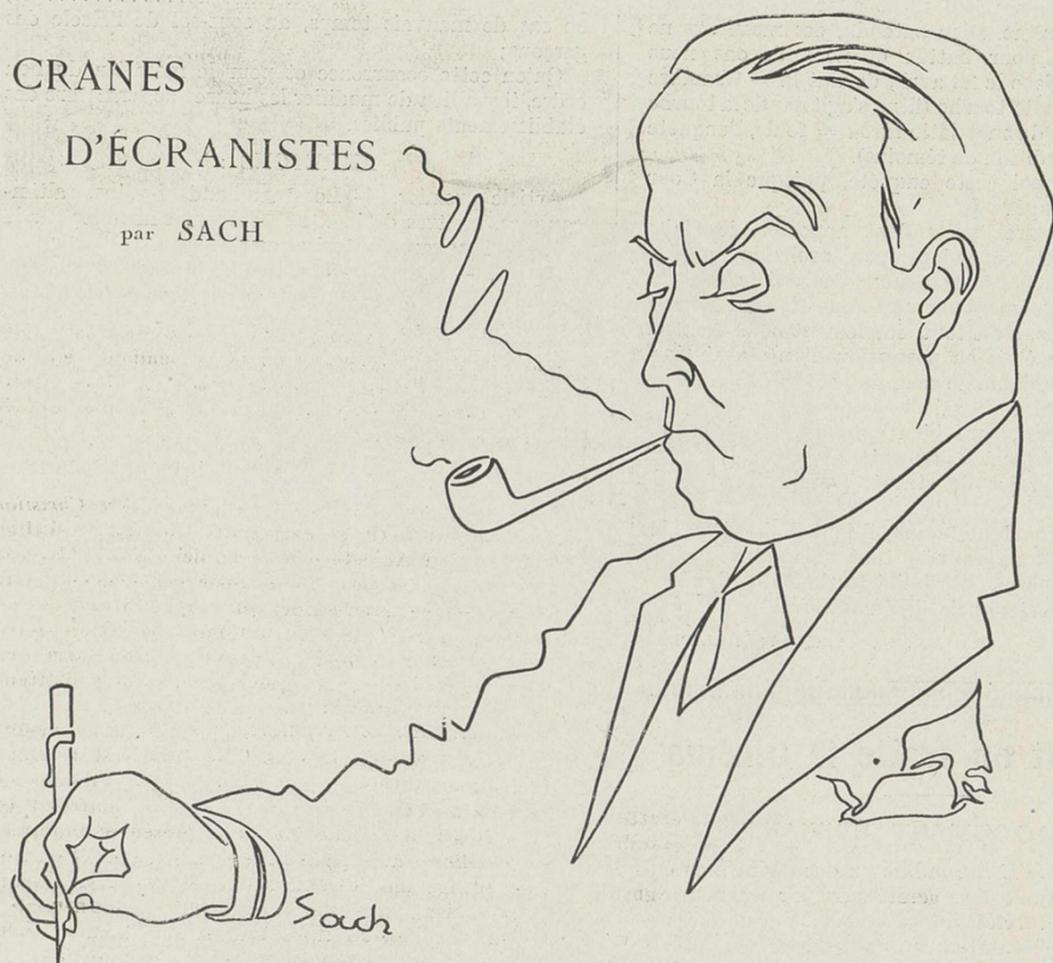
— DÉPOT GÉNÉRAL —

MAISON DU CINÉMA

50, Rue de Bondy, PARIS

CRANES D'ÉCRANISTES

par SACH



René HERVIL travaille au découpage de son nouveau film

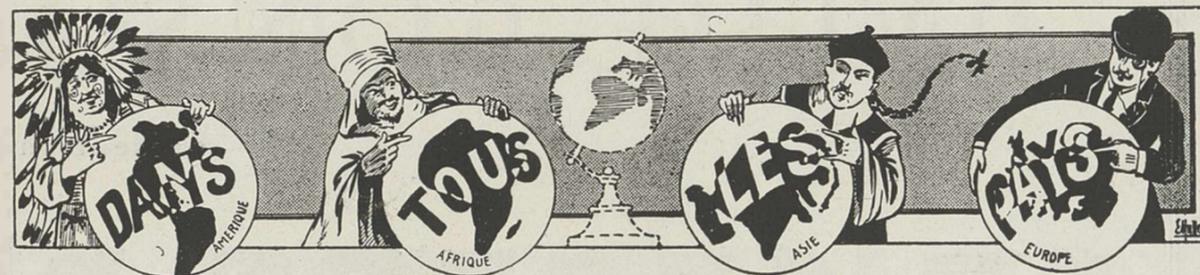
VIENT DE PARAÎTRE :

LE VADE-MECUM de L'OPÉRATEUR CINÉMATOGRAPHISTE

Deuxième édition revue et considérablement augmentée, par R. FILMOS

300 pages, 87 dessins et schémas, 7 tables. — Indispensable à MM. les Opérateurs et Exploitants Cinématographistes

EN VENTE A LA MAISON DU CINÉMA. — PRIX : 9 FRANCS (PORT EN SUS 1 FRANC)



LETTRE D'ANGLETERRE

La question des « Super ». — Dans les milieux cinématographiques, la question de la durée du séjour d'un « super » dans certains grands cinémas de Londres ou des principales villes de province est vivement agitée. L'opinion générale est que, plus que jamais les grands films feront les grandes recettes et que le film moyen est destiné à une mort presque certaine. Le public ne veut plus être ennuyé au cinéma; il a vu ce que les producteurs peuvent donner lorsque les soins et l'argent nécessaires y sont apportés, et là où la production moyenne était approuvée, elle n'est plus aujourd'hui que tolérée. Encore n'en faut-il pas abuser sous peine de voir les salles se vider.

Il est donc probable que, sous peu, le régime du changement bi-hebdomadaire du programme sera remplacé dans certains grands cinémas par le « super » à demeure, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il fera recette. C'est alors que les sujets courts seront en grande demande, car ceux-là devront être changés encore plus souvent qu'ils ne le sont actuellement pour accompagner la « pièce de résistance ».

**

Il est avéré que la plupart des salles de cinéma qui ne font pas de bonnes recettes sont mal dirigées : le directeur ne s'occupe pas de sa clientèle; il pense que lorsqu'il a montré un programme passable, son travail est terminé. Les Directeurs qui, au contraire, essaient de connaître les goûts de leur public et s'ingénient à les satisfaire, sont généralement récompensés de leur peine.

Témoin ce directeur du *New Picture House*, à Edimbourg qui a eu l'heureuse idée de faire faire des cartes, sur lesquelles toute personne peut écrire le nom du morceau de musique qu'elle voudrait entendre, et l'heure vers laquelle elle viendra la semaine suivante à cet effet. Le nom et l'adresse de la personne sont aussi inscrits et les cartes sont distribuées sur demande, au contrôle.

La semaine suivante, les morceaux choisis sont intercalés dans le programme ou joués pendant l'entr'acte. C'est une excellente façon de s'attacher une clientèle et de connaître le genre de musique le plus apprécié dans ce quartier.

**

Le « London Pavilion » va passer, *The Christian* à partir du 16 avril, en exclusivité. Une partie du film a été tourné en Angleterre l'été dernier. Maurice Tourneur s'est, dit-on, surpassé dans cette nouvelle production et les critiques américaines qui l'accueillirent lors de sa première présentation en ont fait un « super-super ». Il faut toujours se méfier un peu de l'enthousiasme américain, mais il est certain que l'on est en droit d'attendre beaucoup d'un film de Maurice Tourneur.

En attendant la « Goldwyn » présente aussi, vendredi prochain : *Sumurun*, dont Pola Negri est la star. Ce film eut son succès — en Amérique — mais il nous vient déjà tard. Les Américains trouvent maintenant que Pola Negri, n'a jamais été bien présentée tant qu'elle a travaillé en Allemagne et, que son premier film américain (dirigé par le metteur en scène français George Fitzmaurice), sera son vrai début. *Sumurun* est de l'époque de *Passion*, (*La Dubarry*) et le Cinéma — même en Allemagne — a fait de grands progrès depuis.

**

Tom Terriss a vraiment toutes les chances pour la production de son nouveau film, *Fires of Fate*, dont il tourne en ce moment la plus grande partie en Egypte.

Il a réussi à obtenir la permission de tourner des scènes à l'intérieur d'une mosquée : ceci avait, pour les artistes, d'assez graves inconvénients, car il leur fallait, selon l'usage, laisser leurs souliers à la porte, et plusieurs ont eu les pieds vraiment brûlés par le soleil. Une des scènes comportait des danses de Dervishes, et, une fois lancés, les arabes ont voulu donner un spectacle grandiose : les uns mangeaient du verre, les autres des serpents, d'autres coupaient en deux un scorpion avec leurs dents, enfin venaient ceux qui s'enfonçaient de longues épingles dans les joues. La gentille Wanda

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

présentera le **18 AVRIL**

LE SECRET DU SARCOPHAGE

Drame en 4 Parties interprété par

Joseph DAWLING, Carl GANTVOORT
Robert M. C. KILM, Léon WEST
Miss Claire ADAMS et Miss Maud VAYNE

Et
Une Amusante Comédie Burlesque

BEAUCITRON AU HAREM

Interprétée par

Harry POLLARD, Marie MOSQUINI et L'AFRIQUE

Edition du
29 JUIN

PUBLICITÉ
2 Affiches 120 X 160

Edition du
29 JUIN

PUBLICITÉ
1 Affiche 120 X 160

Hawley ne put supporter la vue de ces horreurs et s'évanouit.

Plus tard, le Sheik de Mena, invita la troupe entière à des réjouissances dans le désert : ce fut la nuit, par delà les Pyramides, que des chameaux emportèrent les invités auxquels on servit toutes les plus fines pâtisseries arabes, tandis que des jeunes filles exécutaient des danses indigènes.

* *

Henry Victor est le héros de *Prodigal Son*, et tient le rôle principal de *Scandal*. que Arthur Rooke achève de tourner à Nice d'après la pièce de Bataille. M. Victor a reçu plusieurs propositions de firmes françaises pour paraître dans certaines productions et tout porte à croire qu'il va au moins tourner un film en France.

* *

Le jour du Vendredi Saint, à Norwich, plus de 2.000 personnes se virent refuser l'entrée de « Haymarket Picture House », faute de place. Ceux qui prétendent que le public ne veut pas du Cinéma les jours de fêtes religieuses pourront méditer sur ce fait!

A Manchester, Newcastle-on-Tyne, les recettes ont dépassé de beaucoup le total ordinaire ce jour-là.

* *

Les nouveaux films. — Le meilleur film de la semaine est, de beaucoup, *The Scarlet Angel*, présenté par Pearl. Cette production suédoise est essentiellement artistique et dramatique. Le scénario en est puissamment charpenté et l'interprétation magnifique. L'histoire ne nous donne rien de plus que la moyenne des histoires américaines... Une jeune fille dont la profession est de voler et que l'amour ramène dans le droit chemin. Mais combien ici nous sommes loin de la banalité avec laquelle sont ordinairement traités ces sortes de sujets!

Et puis, au sens américain, le film ne finit pas bien, puisque la dernière vision de la voleuse convertie ne nous la donne pas dans les bras du héros, attendant le baiser traditionnel en roulant des yeux pâmés!

Louise, un soir, au restaurant, a volé un peigne, en diamants; l'alarme est donné et la jeune fille épouvantée glisse le peigne dans la poche du pianiste aveugle Henry Sarter. Il est envoyé en prison. Louise, bourrelée de remords, se sépare de son frère et sa bande, et, lorsque Henry est remis en liberté, elle lui offre son aide et son amitié. Henry était fiancé et ne peut oublier Elsie.

Cependant, touché de l'affection de Louise, il lui demande d'être sa femme et l'amène chez sa mère. Celle-ci a vite fait de juger Louise et lui demande de partir. Elle accepte, mais Henry veut la rejoindre et tombe sur les rails d'un passage à niveau au moment où le train va passer. Louise le sauve à temps et la mère lui demande

Les Meilleurs Appareils sont exposés à la Maison du Cinéma

alors de rester. Cependant Henry est opéré et recouvre la vue : à l'hôpital il rencontre Elsie devenue garde-malade. Louise voyant que leur amour est toujours vivace se sacrifie et part avec la Croix Rouge en Russie.

Gösta Ekman donne au rôle de l'aveugle une force et une sincérité qu'on ne saurait trop apprécier, tandis que Pauline Brunius fait une Louise très dramatique. Le reste de l'interprétation est constamment naturel et fait un ensemble des plus homogènes.

* *

Peter the Great (Pierre le Grand). — Comme presque tous les films historiques allemands, *Peter the Great* n'est qu'une série d'événements vaguement reliés les uns aux autres : quelques-uns sont vraiment dramatiques mais, comme pour *La Dubarry* on n'est jamais vraiment ému. Du caractère de Pierre le Grand, nous ne voyons guère que le côté « soudard ». Ses grandes idées et gigantesques travaux sont ignorés. Le film commence au moment où l'empereur a décidé de conquérir la Suède, malgré l'opposition du Clergé, et ordonne à son fils de partir avec l'armée. Le Prince Alexei se blesse volontairement avant la bataille afin de ne pas y prendre part, et son père le fait emprisonner. Puis il revient en Russie avec l'amantresse qu'il a choisie au camp; l'Impératrice est bannie dans un couvent et il épouse Catherine. Alexei, libéré, complote contre la vie de son père; l'Empereur alors se fait passer pour mort, et le jour du couronnement d'Alexei, il revient et le tue de sa propre main : après quoi on le voit, rongé de remords, demander le pardon de l'Impératrice et mourir, assisté de Catherine.

La production a été bien dirigée, et les moments dramatiques sont bien présentés, mais l'humour en est lourdement teutonique. Emil Jannings n'a pas essayé de relever un peu le niveau bestial auquel on a condamné le Tsar : il en fait d'ailleurs admirablement ressortir ce qu'il a d'odieux. Dagny Servaes, dans le rôle de Catherine, semble être la seule personne du film capable de ressentir quelques sentiments élevés.

J. T. FRENCH.

EN AMÉRIQUE

Après s'être beaucoup occupés de l'« Histoire » d'autres pays, les metteurs en scènes et producteurs américains s'aperçoivent que l'Histoire d'Amérique a été bien négligée, et leur opinion gagne le public.

Le sénateur Walsh de Massachusetts est tout dévoué à la cause et a promis d'appuyer le mouvement commencé par différentes sociétés patriotiques.

* *

Les Directeurs de Cinémas américains demandent en grâce que les drames et comédies-dramatiques soient moins longs. Ils trouvent très difficile d'arranger un programme varié avec les « spéciaux » actuels. Il est vrai que des coupures sévères feraient souvent beaucoup de bien à l'action.

* *

La lutte contre la censure se poursuit dans les différents Etats : New York State refuse de payer les dépenses exagérées auxquelles l'entraîne la censure. Qu'en adviendra-t-il?

Ohio State n'en veut à aucun prix.

Nebraska vient de s'en débarrasser pour deux ans... jusqu'aux nouvelles élections.

* *

Une autre victoire est celle que viennent de remporter les cinémas de Beacon, New-York, qui désormais ouvriront le dimanche.

* *

Extrait du journal français des U. S. A.

Echos de Hollywood

Louis Gasnier vient de remporter le « Snail Contest » des B. P. Schulberg Studios... En effet, un grand match avait dernièrement été organisé aux « Preferred Pictures »; il s'agissait de savoir qui pourrait manger le plus d'escargots. Louis Gasnier se classa le premier avec huit douzaines ! Gaston Glass le suivit de près en mettant à son actif sept douzaines et demi ! Robert Florey eut le tort de s'attaquer à l'épreuve immédiatement après avoir absorbé un déjeuner consistant et il n'arriva qu'à ingurgiter six douzaines d'escargots... Vinrent ensuite dans l'ordre suivant Sam Jaffe, avec 68, Kenneth Harlan, avec 47, Renée Adorée, avec 22, Ruth Clifford, avec 15, Viola Vale, avec 7 et Tom Forman, avec 3 !

Katherine Mac Donald, qui avait mâché ce jour-là trop de chewing gum, renonça à tenter l'épreuve, cela se comprend...

Cent cinquante bouteilles de « White Rock » ont été offertes en récompense de sa belle victoire à Louis Gasnier.

* *

De « L'Union Nouvelle » de Los Angeles.

A Hollywood

La Colonie Française d'Hollywood ne s'embête pas ! Il nous a été donné de le constater au cours d'une récente soirée donnée par Robert Leonard et Mac Murray, à l'occasion de la première du merveilleux film de Mac Murray intitulé *Jazzmania*.

Trente-cinq invités privilégiés assistaient à la « party » et au nombre de ces « cinéastes » il n'y avait pas moins de six de nos compatriotes !

Tout d'abord le sympathique star Gaston Glass dont *The Hero* (sa dernière production) vient d'obtenir un véritable triomphe au « Miller's Théâtre ». Gaston Glass, suivant son habitude, dansa avec Mac Murray un tango argentin qui obtint les applaudissements de toute l'assistance. Notre autre compatriote Renée Adorée, qui vient de signer un engagement de cinq ans avec les « Maier Studios » dansait avec Bob Leonard. Durant cette mémorable soirée, Bob Leonard changea, dit-on, trois fois de faux-col, c'est un record qu'il n'avait pas battu depuis la mémorable soirée du jour de l'an, au cours de laquelle Frank Mayo et notre ami Florey dansèrent un tango sur lequel il est préférable de ne pas insister...

Notre excellente amie M^{me} Rose Dione, qui tourne actuellement chez « Goldwyn » avec Mac Murray, était également présente; elle dansa avec son entrain habituel; M. Charles de Rochefort était son cavalier. Rose Dione et Charles de Rochefort jouèrent ensemble au théâtre à Paris, avant la guerre.

Paul Ivano, qui remporta autrefois des championnats de danses dans les « dancings » de la Place Croix de Marbre, à Nice, nous prouva que les lauriers qu'il avait autrefois conquis lui avaient été décernés à juste titre.

Frank Mayo, après avoir dansé avec sa charmante épouse, Dagmar Godowsky, jugea sage de tenir l'emploi de « jazz-bandier » qui était du reste vacant dans l'orchestre. Il tambourina avec conviction et se risqua même à jouer un solo de saxophone qui fit gémir les vitres... Robert Florey qui, en bon reporter, assiste à toutes les « parties » données par les « movies » dansa avec Constance Talmadge une nouvelle danse intitulée le « pas du dromadaire »...

Lorsque l'orchestre attaqua « Three o'clock in the Morning » tous les « movies » rentrèrent chez eux.

* *

Gaston Glass, le jeune premier français, Ruth Clifford et Stuart Holmes (le roi des traîtres) paraîtront dans

la prochaine production du metteur en scène français Louis Gasnier *Daughters of the Rich* (filles de riches).

**

Le film allemand *Sodome et Gomorre* a fait son apparition en Amérique sous le titre *The Queen of Sin* (La Reine du Péché). — Il est pour le moment en exclusivité au « Lyric ».

**

Beatrice Joy va devenir « star ». C'est Famous Players qui en prend la responsabilité et qui vient de lui signer un contrat pour trois ans.

**

J. Stuart Blackton, auteur de *La Glorieuse Aventure* est de retour en Amérique où il a pris le poste de vice-président de la « Vitagraph ». Il se propose de produire aussi bientôt pour cette compagnie.

**

Betty Blythe va tourner un des rôles principaux de *Chu Chin Chow*, la nouvelle production de la firme anglaise « Graham-Wilcox ». Les extérieurs seront faits à Alger.

**

Les Nouveaux Films. — Voici la troisième grande comédie que donne Harold Lloyd, et toujours cet excellent artiste semble se surpasser. *Safety Last* présenté par « Pathé » est encore un fou-rire du commencement à la fin mais il y a aussi des émotions violentes, car Harold Lloyd se révèle ici un acrobate extraordinaire et certes on peut craindre à bien des moments pour la vie de l'artiste.

« Le Garçon » part à la ville pour faire fortune afin d'épouser « la Jeune Fille » qu'il aime. Il devient petit vendeur dans un grand magasin. « La Jeune Fille » s'imaginant qu'il est riche accourt le rejoindre, et, pour se marier il essaie de gagner un prix offert par son magasin pour la meilleure publicité: il arrange avec un camarade « la mouche humaine » de grimper à la façade de l'immeuble.

Au dernier moment le camarade fait défaut et c'est « le Garçon » qui doit accomplir ce tour de force. Il parvient à gravir les douze étages et retrouve sa bien-aimée sur le toit... mais que de dangers et que d'obstacles imprévus il a dû surmonter!

**

Bella Donna, présenté par la « Paramount », est le premier film américain de Pola Negri. Disons tout de suite que cette belle artiste ne semble plus la même et que son travail « américain » laisse loin derrière ses

films tournés en Allemagne. Disons aussi que ses débuts en Amérique ont été faits sous la compétente et artistique direction du metteur en scène français Georges Fitzmaurice.

En tant que drame, *Bella Donna* est certainement un excellent spécimen: le scénario en est bien construit, la trame serrée et le sujet intéressant. Les « clous » n'y manquent pas et on admirera les scènes du brouillard et celles du simoun qui sont parfaitement réalisées.

Mais les lecteurs de la *Bella Donna* de Robert Hichens ne reconnaîtront guère le roman, et Pola Negri ne représente pas l'héroïne du livre. Cette restriction faite, on ne peut qu'apprécier son travail.

Nigel Armine, un ingénieur, d'un caractère enthousiaste et philanthrope obstiné, épouse la trop célèbre M^{me} Chepstow, une veuve de 43 ans mais des mieux conservées, afin de lui donner une chance de reprendre pied dans la vie. Ils partent en Egypte où M^{me} Armine s'éprend d'un indigène et empoisonne lentement son mari afin de recouvrer sa liberté. Sauvé par son meilleur ami, le docteur Meyer Isaacson, Nigel Armine sera heureux avec sa première fiancée tandis que Bella Donna, abandonnée par Mahmoud Baroudi, périt dans le désert.

L'interprétation est en tous points digne de soutenir Pola Negri et on peut croire au grand succès du film.

**POUR VENDRE A L'ÉTRANGER
IL N'EXISTE QU'UN SEUL MOYEN
Y FAIRE DE LA PUBLICITÉ**

Votre intérêt est donc d'utiliser

“ CINÉ-MUNDIAL ”

luxueux magazine cinématographique intéressant TOUT LE MONDE

Edité par « Chalmers Publishing Co » de New-York, la plus ancienne et la plus importante firme éditoriale du monde. Egalement éditeurs du « Moving Picture World » ainsi que plusieurs ouvrages techniques. 🏠 🏠 🏠 🏠 🏠 🏠

CINÉ-MUNDIAL, dont le tirage est énorme, est le seul journal circulant dans tous les pays de langues espagnole et portugaise sans exception. 🏠 🏠 🏠 🏠 🏠 🏠

Pour tous renseignements sur la publicité, abonnements, etc., s'adresser au seul agent pour la France :

J. GRAU-R.

(18, Rue Vinciguerra, à Fontenay-sous-Bois)

LES FILMS PIERRE MARODON

118, Avenue des Champs-Élysées, 118

Tél. : Elysées 17-43, 17-44, 25-97

Tél. : Elysées 17-43, 17-44, 25-97

BURIDAN, le héros de

LA TOUR DE NESLE

Épopée d'amour et de combats en 6 époques par MICHEL ZEVACO

- Reconstitution Historique et Mise en Scène de PIERRE MARODON -

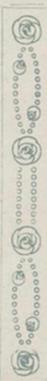


Marguerite de Bourgogne voulait faire tuer Buridan

ÉDITIONS JULES TALLANDIER



Au Nom du Peuple de Paris !...



UN TUMULTE GRANDISSANT

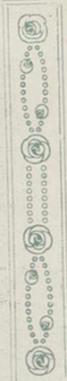
Les Archers du Roy se faisaient battre dans les carrefours



LES FILMS
PIERRE MARODON



Enguerrand de Marigny reculait devant Buridan



Lancelot Bigorne haranguait les Truands de la Cour des Miracles



EDITIONS
JULES TAILLANDIER



LES FILMS PIERRE MARODON

118, Avenue des Champs-Élysées, 118

Tél. : Elysées 17-43, 17-44, 25-97

Tél. : Elysées 17-43, 17-44, 25-97



La Bataille du Pré-aux-Clercs

ÉDITIONS JULES TALLANDIER

EN ALLEMAGNE

Les deux adversaires irréductibles : loueurs de films et directeurs de Cinémas couchent toujours sur leurs positions. Ils attendent maintenant la décision de la Chambre de Commerce, devant fixer le degré de pourcentage de la majoration à appliquer aux tarifs de location. Mais qui pourra dire si, dans un laps de temps plus ou moins grand, ce degré répondra encore à la réalité du cours de l'argent ?

En attendant, la fameuse décision, prise par le syndicat des directeurs, de fermer leurs salles pour le 3 avril si les loueurs ne venaient pas à résipiscence, n'a pas plus tenu que celle des directeurs français contre les taxes de toute espèce qui les étranglent.

Nos lecteurs se souviennent que le 3 avril, retenu déjà après divers changements de date, devait être « irrévocable ».

Entre temps un nouvel incident s'est produit. L'association des loueurs, s'apercevant que la Commission paritaire, formée de trois loueurs et de trois exploitants, n'arrivait à aucun résultat malgré d'interminables conférences, révoqua une décision du 12 mai 1922, en vertu de laquelle elle s'était engagée de soumettre à cette Commission paritaire toutes les modifications qu'elle jugerait utile d'appliquer aux tarifs de location.

Auparavant, le président avait examiné avec ses collègues les mesures qu'on pourrait éventuellement prendre contre les agissements de la « Bayrische Filmgesellschaft » qui avait rompu ses attaches avec l'Association et avait accordé de son propre chef un traitement plus avantageux à ses clients directeurs de cinémas.

Il est curieux de lire les chiffres du pourcentage d'augmentation soumis à la discussion et refusés par les exploitants : d'abord, 12.498 pour cent, puis 9.000, puis 7.000 pour cent. C'est fantastique, n'est-ce pas, et possible seulement dans un pays inondé par des banknotes.

Comme je le faisais prévoir, la scission s'est opérée au sein de l'Association des fabricants de films allemands. Les représentants des grandes compagnies ayant été mis en minorité par des membres très peu professionnels, se sont regroupés en une association des « industriels du film » et ont élu président M. Kallmann de l'U. F. A. que les sécessionnistes avaient quelque peu désavoué.

Mais déjà une pomme de discorde fut jetée parmi l'assistance, une grande compagnie menaçant de se retirer parce que son représentant n'a pas été élu membre du Comité.

Mais pourquoi diable tous les adhérents ne font-ils pas partie du Comité?...

La *Lichtbild-Bühne* publie une statistique de l'exportation allemande concernant le mois de janvier, dont nous extrayons quelques chiffres.

L'exportation de la pellicule se chiffre à 4,455,000 mètres, soit 1,140,000 aux États-Unis; 662,000 au Japon; 390,000 à l'Espagne; 210,000 à la Belgique, etc. (Le chiffre de la France n'y figure pas).

Une forte diminution est cependant à enregistrer à cette rubrique qui s'élevait à 8,115,000 mètres pour le mois correspondant de l'année 1922.

Par contre l'exportation de films impressionnés est montée quelque peu : 2,700,000 mètres contre 1,740,000. La France y figure en tête avec 345,000 mètres et *La Lichtbild-Bühne* attire l'attention sur la situation dominante que la France occupe sur ce tableau : Pays-Bas, 315,000; Autriche, 300,000; Suisse, 180,000; Espagne, 105,000. Il est regrettable que les chiffres des États-Unis n'y figurent pas, à titre de comparaison.

**

« L'Emelka » a fait de bonnes affaires l'année passée et la firme munichoise peut allouer à ses actionnaires un dividende de 100 %. Quelques films à succès, dont surtout *Monna Vanna*, furent l'objet d'excellentes opérations financières.

**

Le prix de la pellicule s'est stabilisé pour une nouvelle période de quinze jours : Agfa-positive 900; négative, 1,400 mares.

**

La « Vina Film de Vienne » annonce que son film : *Le Dauphin de France*, avec le jeune Tibor Lubinsky, âgé de 12 ans, dans le rôle principal, est terminé.

C'est encore une page de l'histoire de France traitée par des Étrangers.

F. LUX.



Dans votre intérêt

N'ACHETEZ PAS DE FAUTEUILS

sans avoir demandé le dernier

prix-courant illustré de

LA MAISON DU CINÉMA

Quelques Histoires de Cinéma

A la librairie Tallandier va paraître incessamment un volume que voudront lire tous ceux qui s'intéressent au cinéma, et c'est tout le monde. Sous ce titre Quelques histoires de cinéma, nos deux brillants confrères C.-F. Tavano et Marcel Yonnet ont réuni une série de « Nouvelles » qui sont, en réalité, des notations prises sur le vif dans les milieux un peu spéciaux du cinéma. Nos confrères ont bien voulu réserver aux lecteurs de La Cinématographie Française la primeur d'une de leurs Nouvelles. C'est celle qui est intitulée, dans le volume de l'édition Tallandier, Studiana :

Le studio ! Cette maison bizarre, attirante, affolante, l'espoir des uns, la gloire ou la ruine des autres.

Il y en a des tas, plus ou moins grands, plus ou moins bien, plus ou moins riches, mais ils sont, au fond, tous les mêmes. Les mêmes individus, les mêmes mentalités, les mêmes erreurs et par dessus tous une atmosphère spéciale que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

C'est le véritable domaine du metteur en scène, lui seul est roi dans un Etat qui ne lui appartient pas.

Partout on retrouve ces figurants et figurantes, petits artistes à l'affût d'un cachet, prêts à tous les tours de force d'audace. C'est l'art du courage et de la gageure.

Janvier à Paris. Le froid, la neige, la pluie, la boue au dehors; dans le studio flamboyant, bourdonnant, des ombres courent le long des grandes baies vitrées, des coups de sifflets brefs, des ordres impératifs, des jurons, le crachement des projecteurs cruels, c'est toute l'activité dans cette usine de la vie animée.

Dans un coin perdu, assise sur un tabouret branlant, une femme toute jeune. Vingt ans? à peine! un visage d'une pureté idéale, un corps que l'on devine harmonieux. Elle pleure.

Près d'elle « Un jeune premier » sanglé dans un habit, lutine une soubrette tout en lorgnant du côté d'un jeune homme criant des ordres dans un porte-voix, à des artistes, à quelques pas de lui.

Le champ de l'opérateur; l'étroit espace où se meuvent les interprètes que stimule un metteur en scène rageur, un véritable despote à qui personne ne saurait manquer. L'opérateur, tout à sa manivelle, à son objectif, à sa lumière; il parle peu, il observe beaucoup, d'avance il sait ce qui s'imprimera dans sa petite machine diabolique et il a conscience de sa valeur.

Le décor : bizarre, étrange, pour un profane, tous ces demi-murs, ces coins, ces faux-couloirs, ces portes à peine clouées et que l'on n'ouvrira jamais. Tout à côté, c'est un salon bourgeois, puis un peu plus loin une salle orientale, aux cent coussins de soie et d'or; tout au milieu de la salle un bassin rempli d'eau.

« Où est la favorite? demanda l'homme rageur.

— La favorite... la favorite! répéta presque instantanément le régisseur.

Celle qui pleurait en se cachant se leva et s'avança

lentement vers l'appareil; les regards des artistes et des machinistes suivaient avec admiration cette belle créature, au port de reine.

— Ah! vous voilà vous! vous n'êtes jamais là quand on tourne... ah! çà, mais non... en voilà des yeux, vous appelez çà du maquillage, allez en vitesse recommencer çà, nous allons tourner les scènes du bain.

Un mouvement eut lieu dans le studio. Les appareils, les artistes, les machinistes tout le monde se transportait dans la salle orientale; des voix montèrent, des chariots porteurs de lumière roulaient et venaient se ranger en arc de cercle; des marteaux clouaient rageusement.

Le metteur en scène arpenta la salle, vérifiait le négligé d'une draperie, l'ordonnance des coussins.

— Ici le sultan... bon! et ce narghilé... vous trouvez çà en place! Bédouin N. de D. vous êtes un fichu régisseur... regardez donc ce tabouret oriental, vous avez sorti çà de chez Fradin.

On rit... les rires plurent à l'homme qui aimait jouer l'homme d'esprit. La favorite parut; sous sa fine gandourah, le corps s'accusait splendide, quelques yeux brillaient de désir dans la petite foule des artistes.

— Silence, ordonna le régisseur.

On répéta les scènes. Une fois, deux fois, dix fois, les mêmes gestes furent faits avec cette passivité remarquable qui caractérise tous les artistes.

— A vous, maintenant — voilà : vous êtes la favorite et pour plaire au sultan vous jetez dans le bassin et faites la sirène. Vous jetterez votre robe, tenez, là sur ce tabouret et vous plongerez... vous savez plonger n'est-ce pas!...

— Oui!

— Ah! une minute... un premier plan... là vite! attention... vous la favorite vous partirez au deuxième coup de sifflet.

La favorite s'était approchée du régisseur et lui parlait à voix très basse. L'homme prit une figure abasourdie... il s'avança vers le metteur en scène occupé à viser le champ dans l'objectif de l'appareil.

— Quoi! Quoi? sursauta-t-il quand le régisseur eut exposé son affaire. De l'eau chauffée... non, mais sans blague, se figure-t-elle que nous avons ici le chauffage central?... de l'eau chaude!... de l'eau chaude!!

Il suffoquait d'indignation.

— Si elle a peur de l'eau froide, elle n'a qu'à partir. Je trouverai toujours quelqu'un pour cette panne... il n'en manque pas de jolies femmes à Paris... de l'eau chaude!... de l'eau chaude!...

Le régisseur se rapprocha davantage : « C'est que... elle est enceinte de... trois mois et alors... »

— Qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse... elle n'avait qu'à ne pas se laisser prendre.

Le régisseur s'en fut navré. Il n'eut pas besoin d'expliquer, la favorite avait entendu.

— C'est bien j'entrerais dans l'eau froide... au fond... cela ne me fera peut-être pas de mal.

AU FILM DU CHARME

Oh! ces Yankees.

Je ne sais pas si le plombier de service demande la parole; moi, je la prends et je la garde jusqu'à plus soif. J'ai dit : jusqu'à plus soif, parce que j'ai l'intention de parler des Amériques sèches et, je suis tellement impressionnable qu'un tel sujet me flanque une pépie saharienne par provision.

Or, doncques, petits francillons de malheur, pauvre gent trolle-et-gobe-menue qui semblez nés pour les petites entreprises — ad minora nati — apprenez de par la bouche d'or de la Renommée, qui s'y connaît en publicité commerciale, que l'Amérique blasonnée aux 49 étoiles — j'en ai 36 chandelles dans la prunelle — se flatte de battre tous les records de tous les mondes au point de vue du nombre des établissements cinématographiques.

Et voici la statistique que nous certifions sincère et véritable un journal du soir qui n'a pas l'habitude de badiner, même pour rire avec les chiffres.

« En Amérique sur 38.000 établissements d'éducation et d'instruction pour la jeunesse, il n'y en a que 6.800 qui n'emploient pas le cinéma.

« La plupart des grandes usines (on en compte près de 6.000) font passer des films documentaires et récréatifs pendant les heures de repos et 44.000 églises font suivre le sermon du Dimanche par un film de propagande. Quelques-unes, même, remplacent le sermon tout entier par un film. »

Admettons même que cette statistique soit, comme presque toutes ses sœurs, d'une exactitude plus-qu'impair-faite, il n'en reste pas moins constant que l'industrie cinématographique américaine est des plus florissantes et que nombre de nos villes et bourgades européennes les plus déniaisées pourraient s'inspirer sur ce chef de l'effort qui a été tenté et réalisé dans le pays où, à côté des Européens émigrés, anglo-saxons et Espagnols pour la majorité, vit une descendance d'indigènes Peaux-rouges, Tolèques, Aztèques, Caraïbes, et autres Incas.

C'est à croire que c'est dans la vieille « Europe » patrie du progrès et de la science, que les chercheurs d'histoires et de légendes trouveront et éduqueront « les derniers des Mohicans ». Les montres retardent sur l'Ancien Continent. Nous ne sommes plus à l'heure, même en été.

A. MARTEL.

Et quand la scène fut terminée et que le beau corps d'albâtre émergea du bassin dans lequel il avait singé la joie, le bonheur, la passion, un frisson le secouait tout entier.

— Ben... vous voyez que vous n'êtes pas morte... Quelle poule mouillée!!! et l'homme rit de son jeu de mot...

Ce soir là, dans une petite chambre d'hôtel, une femme, la favorite, se tordait entre les bras de la maladie, de la fièvre et des cauchemars. Sur la table de nuit deux billets de vingt francs crasseux... c'était le cachet de la journée.

C. F. TAVANO et Marcel YONNET.

LA JURISPRUDENCE ET LE CONTENTIEUX DU CINÉMA

Les Musiciens de Cinéma

Voici le texte de l'important jugement rendu le 25 mars dernier par la Chambre civile de la Cour de Cassation et que commente, d'autre part M^e Lévêque, avocat du Syndicat Français des Directeurs :

Sur les pourvois de Krabensky et Demoiselle Meyers; En cassation d'un jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 25 mars 1922, en matière prud'homme.

LA COUR,

Ouï, M. le conseiller Leture, en son rapport, M. l'avocat général Matter en ses conclusions, et après en avoir délibéré conformément à la loi; — Ouï, M^e Texier, avocat, en ses observations;

Joint, en raison de la connexité, les pourvois du sieur Krabensky et de la Demoiselle Meyers;

Sur les deux moyens réunis :

Attendu que la Société Léonardi et C^{ie} a engagé Krabensky et la demoiselle Meyers pour faire partie de l'orchestre du « Cinéma des Etats-Unis » à compter du premier octobre 1920;

Qu'elle les a remplacés le 28 du même mois, après leur avoir donné congé 15 jours à l'avance;

Que le jugement attaqué, infirmatif de 2 sentences du Conseil de Prud'hommes, rejette les demandes en indemnité de perte de saison formées par Krabensky et la demoiselle Meyers;

Attendu que le jugement déclare : 1^o qu'il résulte des explications contradictoires des parties que les engagements ont été faits conformément à l'usage de Paris; 2^o que suivant cet usage, les musiciens de cinéma sont engagés sans détermination de durée et peuvent être congédiés après un préavis de quinzaine;

Attendu que des constatations souveraines justifient légalement la décision attaquée;

PAR CES MOTIFS,

Rejette les 2 pourvois.

Si vous voulez acheter . . . **UN CINÉMA**
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE
Adressez-vous à
LA MAISON DU CINÉMA
50, Rue de Bondy - PARIS

EN PLEIN
DANS
LE
1.000



IL A RETENU

GRAND
FILM FRANÇAIS
Adapté et mis en scène par
M. CHAMPAVERT

L'ÉVASION

d'après l'œuvre
de
VILLIERS DE L'ISLE ADAM



CINÉMATOGRAPHES PHOCÉA

8, Rue de la Michodière :: PARIS

Pour la Caisse de Défense du Cinéma

Nous avons dit pourquoi et comment les Directeurs de cinématographes ont jugé nécessaire de constituer une « Caisse de défense du Cinéma ». La perception des sommes destinées à constituer cette caisse a commencé et va se poursuivre durant douze semaines. A ce propos M. Léon Brézillon, au cours de l'Assemblée Générale du « Syndicat Français des Directeurs » a donné, sur le fonctionnement de cette caisse des détails qu'il est utile de faire connaître. Voici la partie du compte-rendu que se rapporte à cette question importante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT. — Vous n'ignorez pas mes chers collègues que les procès à soutenir sont coûteux, que si nous les faisons, nous les faisons dans l'intérêt général de toute la corporation et que si nous vous demandons de laisser percevoir pendant douze semaines 1 % du montant de vos dépenses de programmes, c'est précisément pour pouvoir non seulement soutenir ces procès au Conseil d'État ou ailleurs, mais de faire toute la propagande nécessaire que nous avons à faire auprès de nos défenseurs pour les tenir au courant des déterminations et des décisions prises dans notre Conseil d'Administration.

Une autre grave question que nous allons avoir à résoudre, c'est celle du Droit des Pauvres. Nous ne voulons plus payer le droit des pauvres tel qu'il est perçu actuellement.

Eh bien ! messieurs, il y a là une modification considérable à obtenir; nous savons qu'il va y avoir une campagne formidable à engager, mais nous y serons soutenus cette fois par le théâtre et le music-hall, qui ont intérêt, non pas à la suppression du droit des pauvres, mais à une nouvelle application plus équitable et plus légitime parce que tous nous estimons que les spectacles ne doivent pas être seuls à assurer l'exercice de la charité.

C'est la campagne de l'avenir, c'est celle que nous allons entreprendre dans un mois si nous avons obtenu un résultat appréciable sur la taxe d'État.

Cette campagne qu'il va falloir entreprendre va nous coûter de l'argent. Vous devez comprendre que ce n'est pas les 30 francs de cotisation annuelle que nous vous demandons qui peuvent suffire à alimenter une campagne comme celle-là. C'est pourquoi nous vous demandons de vouloir consentir, malgré la campagne néfaste faite par le Syndicat national, qui dit stupidement : *Ne versez rien à la caisse du cinéma; cela servirait à combattre vos intérêts.*

Nous estimons que c'est profondément regrettable et navrant d'écrire des choses pareilles, alors que nous venons de vous dire comment nous entendons employer ces fonds.

Vous devez comprendre qu'il n'a jamais été dans l'idée de ceux à qui vous avez confié la défense de vos intérêts de se servir de cet argent pour vous combattre, c'est absolument ridicule et inspiré par la plus entière mauvaise foi.

Par conséquent, messieurs, je vous demande de confirmer par un vote votre acceptation de laisser percevoir pendant douze semaines 1 % sur vos programmes; c'est une somme infime, mais qui, multipliée par le nombre d'établissements, nous permettra d'avoir un fonds de caisse suffisant pour nous défendre dans tous les procès à entreprendre contre les administrations et les municipalités, surtout contre les pouvoirs publics, qui maintiennent contre nous ce droit inique, le droit des pauvres. (Vifs applaudissements.)

Maintenant, messieurs, il est bien entendu que nous sommes tout disposés, toutes les fois que nous aurons des sommes à verser, des dépenses à engager, à vous en dire très clairement et très nettement l'emploi que nous en avons fait. Ne croyez pas que nous allons bâtir des cinémas ou des hôtels particuliers avec cet argent-là. Il sera employé à votre défense et, contrairement à ce qui est affirmé dans le Bulletin du National, tous les membres qui y auront participé auront le droit de connaître et de contrôler comment les dépenses auront été faites.

M. COLOMIES. — Je suis d'avis de verser le 1 % que vous demandez. Je trouve que les loueurs devraient mettre le même pourcentage.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils y viendront lorsqu'il s'agira des questions générales pouvant les intéresser personnellement; ils ne demanderont pas à intervenir; ils ont à lutter déjà contre les droits de douane.

Je m'empresse de vous dire que tous ceux qui sont à la tête des plus importants et des plus gros établissements n'ont fait aucune objection à cette perception. Par conséquent, qu'est-ce que c'est que 1 % pour les petits exploitants qui paieront sur 150, 200 ou 300 francs, alors que d'autres verseront plusieurs milliers de francs ? La caisse sera surtout alimentée par les grands établissements. Je vous demande de vouloir bien y contribuer avec eux. Que ceux qui sont d'avis d'accepter veuillent bien le manifester en levant la main; avis contraire, personne.

Adopté à l'unanimité.

M. CLAVERS. — Il faudra prendre d'urgence des mesures pour que la perception soit assurée. Il y a une maison où les employés disent aux clients : « Ne payez pas, ce n'est pas la peine, personne ne paie ! » Certains caissiers eux-mêmes le disent.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a qu'un moyen de percevoir le versement de 1 %; nous n'avons pas de moyen de coercition; nous n'avons à notre disposition que la persuasion.

La décision que vous venez de prendre a son importance. Cette campagne est nécessaire, car ce n'est pas avec des cotisations modiques, comme celle que nous

avons à payer au Syndicat que nous pouvons l'entreprendre. Vous dites : « Mais la caisse du Syndicat a des fonds »; c'est entendu, mais si nous nous en servions pour payer des campagnes comme celle que nous allons entreprendre, la caisse serait vite à sec et nous ne pourrions pas l'alimenter avec 30 francs de cotisation par an.

Il faut des ressources exceptionnelles à des mesures exceptionnelles.

Quand nous n'aurons plus rien à réclamer... je ne sais si cela viendra un jour... mais nous poursuivons nos revendications qui n'ont pas encore abouti; néanmoins, vous voudrez bien admettre que dès qu'on obtient la moindre satisfaction, c'est l'intérêt général qui en profite. (Approbat.)

EN PROVINCE

D'autre part nous lisons dans le Bulletin de la Fédération des Directeurs de Spectacle de Lyon :

Nous nous étonnons que la constitution de la Caisse de Défense du Cinéma, qui doit se compléter de la Caisse de Défense du Spectacle tout entier, ait pu soulever dans la presse corporative des protestations. On parle de « Caisse noire » et l'on adjure tous les Directeurs de Cinémas de se refuser à tout prélèvement sur leurs programmes. « Ne payer pas ! Ne payez pas ! Ne versez rien à la Caisse de Défense du Cinéma ». C'est le conseil qu'on leur donne sur les tons les plus pressants.

Nous croyons sincèrement que le conseil est mauvais. Le reproche principal que l'on fait à cette Caisse, c'est que ceux qui l'alimenteront ne pourront exercer le contrôle des sommes qui seront ainsi recueillies, ne pourront se rendre compte de l'emploi qui sera fait de leur argent.

Certes la condition première d'une Caisse de ce genre est d'offrir toutes garanties au point de vue de la gestion et de l'utilisation des fonds. Et nous sommes de l'avis de M. Delaune, président du Syndicat National quand il déclare que la gestion d'une telle Caisse « devrait être assurée par les délégués des diverses organisations chargées de l'alimenter ».

Ce n'est pas de « fonds secrets » dont nous avons besoin et dont pourraient disposer à leur guise en sans contrôle certaines personnes, pour des buts qui ne seraient pas toujours la défense du Cinéma.

Ce qu'il nous faut, c'est un « trésor de guerre » pour défendre les intérêts généraux de la corporation, pour continuer plus efficacement la lutte contre le Fisc, pour venir en aide à ceux d'entre nous qui pourraient être dans une situation critique et qui seraient victimes de brimades administratives. Et ce « trésor de guerre » doit être utilisé à bon escient, au vu et au su de tous ceux qui ont concouru à le constituer.

C'est ainsi que nous le comprenons à la Fédération des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région. Aucune dépense ne sera faite sans avoir reçu l'assenti-

ment de tous les adhérents. Chacun sera autorisé à donner son avis, à présenter ses suggestions, chacun pourra demander des comptes, non seulement constater où va l'argent, mais encore décider par son vote qu'il sera employé à tel autre objet plutôt qu'à tel autre.

Rien ne sera donc plus facile aux directeurs de spectacles de la région de s'assurer qu'il sera fait le meilleur emploi de leur argent. Ceux qui ne font pas encore partie de notre Fédération, n'auront qu'à s'y faire inscrire. Justement le taux des cotisations a été abaissé au minimum de 10 francs par an, c'est-à-dire à la portée des bourses les plus modestes. Pour cette modique somme, ils pourront non seulement surveiller la gestion des fonds, mais encore en fixer l'utilisation au mieux des intérêts de la profession.

Telle est la conception que nous avons d'une pareille caisse. Si partout ailleurs, on l'envisage ainsi, elle ne pourra manquer d'avoir du succès et de rendre à notre cause les plus grands services.

C'est pourquoi nous faisons un appel pressant à tous pour qu'ils nous apportent leur contribution. Ils seront certains que leur argent sera bien employé. Avec de faibles ressources, voyez les résultats déjà obtenus. Nous avons intéressé le Parlement à notre cause; et la Chambre vient de nous donner un commencement de satisfaction.

À Lyon, nous avons mené une campagne ardente contre la municipalité et nous espérons bien faire triompher notre point de vue. Nous avons soutenu et gagné des procès au sujet de la perception des taxes; nous avons apporté notre appui à nos collègues du Var, persécutés par leur préfet; nous avons fait rendre justice à certains d'entre nous victimes des fantaisies ou de l'arbitraire de l'administration.

Ce sont là des résultats encourageants, qui devraient décider tous les Directeurs de Spectacles à se grouper sous notre égide, afin de donner plus de force à notre action pour le triomphe de la cause commune.

Pour tout ce qui concerne l'installation

d'un

POSTE CINÉMATOGRAPHIQUE

ADRESSEZ-VOUS A

La Maison du Cinéma

SERVICE DU MATÉRIEL

50, Rue de Bondy et 2, Rue de Lancry

PARIS

IL FAUT PROTÉGER LES YEUX des Artistes de l'Écran

On en recherche le moyen

Nous avons signalé déjà les travaux relatés dans la revue « Recherches et Inventions » sur le moyen de prévenir les accidents cutanés et oculaires dans les studios cinématographiques. Voici, sur cette question qui intéresse si vivement tous les artistes de l'écran, un nouvel article de M. le Dr Polack publié dans la même revue.

L'action nocive de la lumière sur les yeux et les téguments paraît démontrée par l'observation clinique et l'expérimentation; on l'attribue surtout aux radiations ultra-violettes. Les autres radiations comme le montrent certaines expériences, ne sont pas complètement inoffensives, quoique leur effet décroît avec la réfrangibilité.

Despretz a déjà signalé l'érythème et les maux d'yeux, causés par l'arc électrique. En 1843, Foucault, lors de ses premières expériences sur l'arc, fut atteint « d'ophtalmie » intense. Il l'attribua à l'action des rayons ultra-violet et interposa avec succès un verre d'urane pour en éviter le retour. En 1858, Charcot rapporte le cas de deux chimistes, atteints sur la face d'un « coup de soleil électrique » par un arc puissant. Comme la distance de celui-ci était suffisante pour éliminer l'action des rayons caloriques, Charcot incrimina les rayons chimiques. Sa manière de voir fut confirmée par les expériences de Bouchard (1862). Cet auteur, en faisant agir sur la peau les diverses radiations, concentrées à l'aide de lentilles convergentes, a observé que pour un temps d'exposition donné, les lésions produites étaient d'autant plus marquées (phlyctène, érythème, cuisson, etc.) que les radiations étaient plus réfrangibles. Par contre, pour produire la même lésion, il fallait un temps d'exposition d'autant plus long que les radiations employées étaient moins réfrangibles. Ces expériences ont été répétées par divers auteurs. Gintrac a constaté qu'après une exposition de 30 secondes le violet donnait des phlyctènes, le bleu un érythème avec cuisson, le vert une rougeur légère et le rouge ne produisait aucune modification apparente.

L'action élective des radiations, suivant leur réfrangibilité s'observe également sur l'œil. L. Dor a constaté au microscope des modifications différentes dans les cellules visuelles de grenouilles, suivant que la lumière, agissant sur la rétine pendant 10 minutes, était blanche, bleue ou rouge.

D'après les expériences de Bresse et celles de Cassien le verre d'urane et la solution de sulfate de quinine ne mettent pas complètement à l'abri des accidents l'œil

de lapin, exposé à l'action de la lumière d'un arc puissant. Par contre, l'interposition d'un verre rouge, d'après Metley, protégeait les yeux de cet animal contre les lésions de dégénérescence du nerf optique, lésions que cet auteur a observées, en exposant l'animal à l'action du feu nu de l'arc.

Les expériences sur le pouvoir bactéricide de la lumière montrent également des différences notables entre les radiations. Ce pouvoir, nul en lumière rouge et jaune, commence à se manifester dans le vert, continue à croître avec la réfrangibilité pour devenir considérable à partir du bleu.

De l'ensemble de ces faits, on peut conclure que l'action nocive de la lumière sur la cellule vivante n'est pas exclusive à l'ultra-violet, mais appartient aux radiations très réfrangibles.

Les lésions, observées chez les artistes, exposés dans les studios cinématographiques à l'action des puissantes lumières électriques, intéressent, comme nous l'avons déjà dit, les téguments et l'œil. Les lésions cutanées, le « coup de soleil électrique », sont caractérisées généralement par le gonflement de la face et des paupières, accompagné de rougeur, de picotements, parfois très intenses et se terminant souvent par la desquamation de l'épiderme et une pigmentation brunnâtre plus ou moins persistante.

Lorsque les yeux sont atteints, le malade accuse comme symptôme initial une sensation du côté de la conjonctive, comparable à des piqûres d'aiguilles ou des grains de sable. Peu intenses au début, ces picotements s'exagèrent par la suite, deviennent parfois pénibles et persistants. La conjonctive s'injecte, prend une coloration rouge et se soulève quelquefois par des bourrelets d'infiltration. La sécrétion conjonctivale apparaît généralement dès le lendemain, les paupières sont collées au réveil et des petites croûtes se forment le long du bord ciliaire. La conjonctivite s'accompagne souvent de photophobie, de fatigue, « asthénopie » et de larmoiement qui s'exagère sous l'influence de l'effort visuel, sous l'action de la lumière et du vent. Les paupières sont atteintes de blépharite, c'est-à-dire d'inflammation de leurs bords libres; elles sont, dans certains cas, le siège de contractions spasmodiques « blépharospasme ».

La photophobie est parfois très intense et met l'artiste dans l'impossibilité de continuer son travail.

Je n'essayerai pas d'assombrir le tableau clinique par des symptômes plus graves qui d'ailleurs sont rares.

Tel qu'il est, il justifie déjà pleinement nos préoccupations et nos efforts dans la recherche des moyens propres, à mettre l'artiste des studios à l'abri de ces accidents.

Le moyen auquel on songe immédiatement est celui qui consiste à arrêter, ou du moins à réduire suffisamment les radiations nocives, c'est-à-dire, les radiations très réfrangibles. Dans la pratique ophtalmologique,

LE DOCUMENT SENSATIONNEL DE LA SAISON



RAID CITROËN

La TRAVERSÉE DU SAHARA en AUTO-CHENILLE

MISSION HAARDT ET AUDOUIN-DUBREUIL



Etablissements **Gaumont** Distributeurs pour le monde entier

Adresser toutes demandes et offres : **28, Rue des Alouettes. -- PARIS (19^e)**

on atteint facilement ce résultat en plaçant devant les yeux des verres jaunes qui laissent passer plus ou moins librement les radiations rouges, orangées, jaunes et vert-jaunâtre et qui exercent sur les autres radiations une absorption d'autant plus marquée que leur réfrangibilité est plus grande. Ainsi, avec le n° 4 de ces verres, l'absorption d'après Sarazin commence à 0 : 560 et devient totale pour : 470.

Dans les studios cinématographiques, il ne saurait évidemment être question de placer des lunettes à verres jaunes devant les yeux des artistes, mais il est facile d'arriver au résultat cherché, en disposant des écrans jaunes devant les lampes à arc. On obtiendra ainsi une lumière transmise, débarrassée de la plupart de ses radiations nocives.

Mais ici les difficultés commencent.

Le film ordinaire, couramment employé, n'est pas assez sensible à la lumière, transmise par l'écran jaune et qui est plus ou moins dépourvue de ses radiations chimiques. Pour contrebalancer ce déficit de sensibilité, on ne peut songer, en pratique, ni à prolonger le temps de pose, ni à intensifier proportionnellement l'éclairage; il ne reste donc qu'un moyen, celui de modifier le film. Le problème qui se pose ainsi consiste à trouver une émulsion panchromatique, c'est-à-dire sensible, comme notre rétine, aux couleurs de faible réfrangibilité et présentant, avec une stabilité et une faculté de conservation suffisantes, une rapidité près de huit fois supérieure à celle du film panchromatique actuel. Ce problème ne paraît pas insoluble. On connaît déjà des procédés d'hypersensibilisation qui augmentent considérablement la rapidité de l'émulsion, mais malheureusement ils ont le défaut de rendre le film spontanément altérable et de réduire ainsi à un temps tout à fait insuffisant la durée de sa conservation.

L'effort qui reste encore à faire se réduit donc à un seul point : obtenir une émulsion stable.

Ceci réalisé, il sera très facile de mettre l'artiste des studios à l'abri des accidents, causés par les radiations nocives. En même temps qu'il assurera la sécurité dans les studios, ce film réalisera un progrès important au point de vue artistique. Est-il besoin de rappeler la supériorité indiscutable d'une épreuve sur plaque panchromatique, en comparaison de celle que donne une plaque ordinaire. Celle-ci reproduit très inexactement les valeurs des diverses couleurs. Ainsi notre drapeau tricolore forme une image noire par sa bande rouge, tandis que le bleu et le blanc s'impriment presque de la même tonalité claire. Une autre expérience, faite avec des papiers bleus, blancs, jaunes et rouges montre que la photographie sur plaque ordinaire reproduit le blanc et le bleu en teinte claire, tandis que le rouge et le jaune deviennent presque également noirs. La plaque panchromatique inscrit, au contraire, ces différentes couleurs avec leur valeur exacte, c'est-à-dire telles que nous les voyons à l'éclairage du jour.

M. J.-L. Breton, Directeur des Recherches Scien-

tifiques et Industrielles et des Inventions a bien voulu organiser dans les laboratoires de la Section technique de cinématographie des expériences avec des films panchromatiques.

M. Breton et M. le Dr Comandon vous donneront dans un instant quelques détails sur ces essais, dont les résultats au point de vue de la photographie artistique paraissent des plus concluants. La lumière des arcs, filtrée par des écrans jaunes, donne un éclairage plus agréable à la vue et ne produit pas cette sensation de fatigue, ressentie par les acteurs, obligés à rester longtemps exposés aux rayons mêmes des sources non filtrés.

Nous n'avons pas fait d'essais physiologiques de durée de séjour sous cette lumière jaune, pour déterminer la tolérance de l'œil et des téguments. Nous pensons que les expériences, relatées précédemment et dues à de nombreux physiologistes, permettent d'affirmer la nocivité bien moindre des radiations de l'arc, quand elles sont filtrées par un écran approprié.

Malheureusement, comme vous allez le constater, les résultats cinématographiques n'ont pas été aussi satisfaisants; le temps de pose a dû être multiplié par un facteur trop considérable.

Nous croyons donc qu'il y aurait lieu d'encourager des recherches dans le but de découvrir des émulsions hypersensibles de longue conservation et dont la courbe de sensibilité pour les diverses couleurs sera analogue à celle de l'œil avec un maximum dans le jaune.

Ces émulsions exigent l'emploi d'écrans compensateurs, colorés en jaune. Au lieu de les placer dans l'appareil de prise de vues, on les disposera devant la source lumineuse, en leur donnant une courbure convenable, de façon à ne pas diminuer, par des réflexions, l'intensité d'éclairage.

Ce film et ces écrans permettront d'atteindre un double but : l'artiste sera mis à l'abri des accidents oculaires et cutanés et il sera réalisé un progrès notable dans la photographie cinématographique, au point de vue documentaire et artistique.

Tous les Directeurs
de Cinémas lisent

“ La Cinématographie o o o o
o o o o o o o o o o Française ”

VERS LA FÉDÉRATION Cinématographique de France

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée générale du
« Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes » :

M. le Président. — Mes chers collègues, nous avons décidé, en Conseil d'Administration, d'organiser étant donné la dispersion des syndicats qui, au point de vue de l'action régionale, peut avoir sa raison d'être, mais qui au point de vue de l'action générale et de l'unité de front, pourrait être une faute, nous avons décidé de constituer une vaste fédération cinématographique, et purement cinématographique, parce que nous estimons que tout ce qu'on a tenté de faire jusqu'à présent, d'associer le music-hall, le théâtre à nos organisations, ne peut être que préjudiciable aux intérêts du cinématographe.

Nous estimons, Messieurs, que nous sommes suffisamment nombreux, il y a plus de 3,000 directeurs de cinémas en France, pour former une organisation puissante, où nous ne discuterons et ne débattrons que des intérêts se rapportant à notre profession.

Bien souvent, trop souvent même, ces intérêts se heurtent et s'opposent, surtout ceux du Music-Hall qui, dans maintes circonstances, inutile de vous le dire, ont causé le plus grave préjudice à nous, cinématographistes.

Nous usons quelquefois des attractions et des numéros de music-hall. Certains collègues prétendent ne pas pouvoir s'en passer. A tort ou à raison, chacun entend gérer, administrer comme bon lui semble; nous avons d'autres collègues qui s'en sont tenus à l'exploitation cinématographique et qui ne font rien en dehors de présentation de films. A chacun sa liberté, mais nous estimons qu'il y a au-dessus de ces différents modes d'exploitation, notre commerce qui nous intéresse plus que toute autre chose, c'est le film sur lequel et pour lequel nous devons unir tous nos efforts. C'est le cinématographe qui est notre raison d'être, c'est pour lui que nous avons créé et fondé nos établissements. Par tous les moyens, j'estime que nous devons chercher à grouper et à unir les Directeurs de spectacle purement cinématographique.

Par conséquent, nous désirons faire une fédération qui sera constituée d'abord par département ou groupe de départements. Si nous voulons agir efficacement contre un maire, contre un préfet, surtout contre un préfet qui peut prendre une détermination grave, comme celle du Var, souvenez-vous de cette malheureuse question de censure. Vous en êtes tous menacés. Demain le préfet de la Sarthe, de la Mayenne, du Nord ou du Pas-de-Calais, peut prendre les mêmes dispositions que son collègue du Var et vous porter le préjudice le plus grave.

Il est donc nécessaire, Messieurs, à notre avis; que des petits syndicats départementaux, unis en organisation régionale, arrivent à former un bloc compact pour affirmer cette *Fédération cinématographique* française que nous demandons tous.

Voilà comment nous entendons la faire, nous la voyons administrée par les Présidents des organisations régionales et deux fois, trois fois, quatre fois par an si c'est nécessaire, les Présidents se réuniraient pour élaborer toutes les dispositions qui pourraient être prises en faveur du Cinéma. Si tel est votre avis, je vais demander à M^e Lévêque, à qui nous avons remis le projet de Statuts, de nous exposer comment il l'envisage et de nous en dire quelques mots. Si vous approuvez la fondation d'une *Fédération cinématographique de France*, on baptisera cette fédération du nom que vous voudrez: ce que je vous demande c'est de vous prononcer sur le principe. Etes-vous d'accord pour la fondation de la *Fédération cinématographique française*? Y a-t-il avis contraire?

Acceptée à l'unanimité.

M^e Lévêque. — Je n'ai pas besoin d'insister longuement près de vous pour vous établir quelle force et quelle puissance vous acquerrez en fondant cette Fédération. Votre Président vient, éloquemment, de vous faire connaître les raisons d'ordre corporatif qui militaient en faveur d'une pareille formation.

Personnellement, je suis simplement appelé à vous parler, au point de vue juridique, des raisons à fonder cette Union syndicale et de sa forme légale.

J'ai rédigé un projet de statuts un peu large. Vous donnerez simplement mandat à la Commission qui sera nommée à cet effet, de mettre ce travail au point. Mais je crois que vous pourriez, dès à présent, voter le principe de cette union de syndicats.

Je dois dire que la fondation d'une union syndicale, purement cinématographique, présente encore un autre intérêt.

Plus j'ai approfondi la question du cinéma et du théâtre plus je me rends compte qu'à tous les points de vue, et particulièrement juridique, l'intérêt du Cinéma est tout à fait différent de l'intérêt du théâtre et du music-hall.

A chaque instant même, nous nous trouvons en présence de problèmes qui sont résolus contre nous, la plupart du temps, parce qu'on assimile le cinéma au music-hall.

Il est une question qui préoccupe en ce moment tout le Syndicat français des Directeurs de Cinémas.

Nous sommes en procès avec le Syndicat des Musiciens.

Pourquoi? Parce que le Syndicat des Musiciens veut absolument assimiler les cinémas aux théâtres.

Il a plaidé devant le tribunal; j'étais de l'autre côté de la barre: « Vous, cinémas, vous êtes absolument des théâtres. Etant théâtres, vos musiciens doivent être engagés à la saison comme les musiciens de théâtre, et

Après l'opinion des Critiques étrangers,
voici l'opinion des Critiques français sur

HURLE A LA MORT

L'ÉCRAN

Pour ma part, j'ai rarement vu quelque chose d'aussi solide, d'aussi prenant, d'aussi impressionnant.

C'est un beau et bon film dont je certifie la réussite et le succès.

LE JOURNAL

Au milieu des neiges, dans des décors naturels d'une impressionnante splendeur, vivent des hommes rudes, gardiens de troupeaux et trafiquants de toutes sortes, entre lesquels s'élèvent souvent de redoutables querelles.

C'est un de ces débats qui tournent trop facilement au drame que développe, sans détails superflus, le film *Hurle à la Mort*.

Mais les diverses péripéties du scénario n'offriraient que l'ordinaire intérêt des grandes aventures filmées, si le principal personnage, le rôle du héros courageux et loyal n'était tenu par un magnifique chien loup dont la tête intelligente et fine, les yeux étincelants, l'ardeur et la souplesse traduisent avec une précision infinie les états d'âme d'un véritable acteur.

Condamné injustement à mort pour avoir attaqué les bestiaux installés dans les pâturages de la « Vallée du Silence », Francœur le loup apprivoisé, par le naturaliste Moran, s'enfuit du ranch où son maître l'avait laissé pendant un court voyage et part à sa recherche. Il perd

la piste et son instinct sauvage l'emportant, reprend sa vie errante. Moran revient et recherche en vain Francœur. Les voleurs de troupeaux opèrent à ce moment des razzias et signalent leur passage par des actes de banditisme. Ils enlèvent la fiancée de Moran et séquestrent son père le professeur Hoston. Moran est désolé lorsqu'il retrouve soudain son loup perdu. Francœur partira avec lui, découvrira la retraite de la fiancée et la prison de son père. Le chef des « Ravageurs de Prairies » étranglé par Francœur, expie ses crimes, cependant que le justicier sur une crête désolée hurle à la mort.

L'action de ce film curieux est rapide, presque brutale. Son plus grand attrait c'est le jeu vraiment sincère de l'animal qui est, pour ainsi dire, l'âme de l'aventure. Il passe dans toutes les scènes agile et mystérieux. Sa silhouette élégante se profile sur des paysages d'une profondeur et d'un charme incomparables. Il y a des clichés photographiques si clairs qu'on a l'impression très nette d'une vaste fenêtre ouverte sur la nature.

C'est un très beau film.

LE COURRIER

Les Cinémathographe Harry ont présenté la semaine dernière un lot d'excellents films, entre lesquels se détache en grande vedette *Hurle à la Mort*, dont le succès sera certainement très grand. Le célèbre chien policier « Strongheart »

y tient un rôle de tout premier plan qui fait honneur à son intelligence ainsi qu'à la patience et à l'habileté de son manager :

Et l'obturateur tombe sur le dix-huit centième mètre surprenant le spectateur en pleine émotion. Certes ! C'est un beau film. Nous l'applaudissons avec enthousiasme.

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

Hurle à la Mort. — Scène dramatique (1.854 m). — Très remarquable film, où un chien loup (le chien Strongheart) joue un rôle important.

Le scénario qui a de l'intérêt fournit des scènes très dramatiques. Le loup « Francœur » après le départ de son maître est retourné à l'état sauvage. Pourtant il sauve la fiancée de son maître que des bandits avaient enlevée et attachée à un arbre. Toutes ces aventures sont aussi impressionnantes qu'attrayantes et forment un ensemble très réussi dont le succès est assuré.

HEBDO FILM

Hurle à la Mort. Je suis heureux de déclarer que voici un film de toute beauté et véritablement sensationnel au sens le plus strict du mot. Le sujet est, au

premier chef, intéressant et émouvant, et, surtout, pas banal. L'interprétation est excellente, la mise en scène sauvage et pittoresque et la photo des mieux venues. Mais il y a surtout un clou de premier ordre : la conduite de la pièce par un protagoniste hors cadres, un chien admirable, au jeu presque humain et dont, à une certaine scène, la douleur est vraiment poignante. Le point culminant de l'émotion dégagée par le film est atteint dans une scène extrêmement pathétique où un homme engage et mène avec la bête furieuse un duel à mort dont les péripéties soulèveront les applaudissements unanimes. On n'a rien vu d'aussi « poussé » dans le genre jusqu'ici. Je crois que voilà, sincèrement, un très gros succès pour les établissements qui passeront ce film, lequel a déjà fait ses preuves victorieusement sur l'écran qui avait eu la chance de s'en offrir l'exclusivité d'avant première, et auquel il est juste d'accorder nettement le Très Bien.

CINÉ JOURNAL

On abuse parfois dans les comptes rendus cinématographiques, de certaines épithètes, comme sensationnel, prodigieux, extraordinaire. Nous sommes les premiers à mettre nos lecteurs en garde contre les exagérations de mauvais aloi qui ne trompent plus personne. Parmi les deux ou trois grands films qui méritent

de soulever l'enthousiasme de la critique et du public depuis le début de l'année, il faut sans aucun conteste, placer *Hurle à la Mort*. On vit cette œuvre de H. G. Davis attirer des foules compactes à l'« Aubert Palace » où elle réalisa en quelques semaines d'exclusivité, les plus belles recettes. Présentée samedi dernier à MM. les Directeurs au « Ciné Max Linder », elle fut accueillie avec une faveur que sa haute qualité d'émotion et d'art seule justifie.

Sans bluff exagéré, sans vaine réclame insolente, voici un film qui nous révèle un intérêt cinématographique encore insoupçonné.

En rappellerai-je le sujet ? Il est très beau. Le voici :

La réalisation du grand metteur en scène H. O. Davis, est remarquable en tous points. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la grandeur des paysages, du mouvement des scènes pathétiques, de l'émotion des situations nouvelles. La photo est d'une somptuosité sans égale.

Hurle à la Mort est fort bien présenté par la maison « Harry » qui tient avec cette œuvre si originale et si puissante, l'un des plus grands succès de l'année cinématographique.

CINÆDIA

Hurle à la Mort, grande scène dramatique. — « Harry ».

Pour une superproduction..., c'en est une et une belle !

Je défie qui que ce soit de ne pas être pris, subjugué, intéressé par cette magnifique scène.

Déjà sur une expérience publique, ce film a été donné en exclusivité à « Aubert-Palace », on a pu voir l'enjouement de la foule, la faveur que le public portait à cette œuvre de splendide réalisation.

Pour ma part, j'ai rarement vu quelque chose d'aussi solide, d'aussi prenant, d'aussi impressionnant.

Avec ce film, on marche à coup sûr. On est certain de retenir l'attention du public, de s'intéresser de déchaîner ses applaudissements.

On ne peut se défendre d'une angoisse physique irrésistible. On comprend quel succès le public a fait aux vaillants artistes qui l'ont exécuté, au talent du metteur en scène qui l'a réalisé et à celui de dresseur de la brave et bonne bête, le chien Strongheart, qui l'a tourné.

Plus que jamais, à la vision de ce film, on en arrive à dire comme Lamartine : — Plus je connais les hommes, et plus j'aime mon chien.

C'est un beau et bon film dont je certifie la réussite et le succès.



si, au mois d'octobre, vous avez accepté pendant quinze jours un musicien, et si vous ne l'avez pas renvoyé dans les quinze jours de préavis, il est obligatoirement et nécessairement engagé jusqu'au 31 mai, date que nous fixons pour la fin de la saison d'hiver ».

Ainsi, messieurs, on nous dit : il y a deux saisons, la saison d'hiver qui commence le 1^{er} octobre et qui finit le 31 mai, et la saison d'été qui commence le 1^{er} juin et finit le 30 septembre.

C'est avec ces conclusions que l'avocat du Syndicat des Musiciens s'est présenté à la barre. On veut faire juger que le Cinéma étant assimilé au Théâtre, les musiciens doivent jouir des mêmes préavis.

Voilà la question. Et moi, je réponds : Mais non, le cinéma n'est pas le théâtre. Le cinéma est un spectacle permanent.

Vous voyez, messieurs, c'est une question très simple, petite, mais qui prouve que l'intérêt du cinéma n'est pas du tout le même que celui du théâtre. Lorsque nous voulons, généralisant la question, demander à la Chambre de voter pour le cinéma le Statut complet du théâtre, je crois qu'on est dans l'erreur. On commence d'ailleurs à s'en rendre compte.

En ce moment, devant la Cour de cassation, les avocats que nous avons mandatés vont plaider précisément que nous ne devons pas être assimilés au théâtre, que la loi n'a pas voulu nous assimiler au Théâtre, que le Cinéma a déjà fait un Statut spécial. C'est parce qu'il y a un Statut spécial pour nous qu'on a décidé que la Censure serait applicable dans toute la France pour tout le Cinéma. Cette seule disposition fonde pour nous ce Statut spécial.

Je ne veux pas m'étendre sur cette question. Je tiens pourtant à vous dire que, fondant dans toute la France une Fédération des syndicats, nous acquérons, pour nous défendre, une force et une puissance beaucoup plus grandes. C'est pourquoi, messieurs, vous devez unanimement voter le principe de cette Fédération.

Vous devez fonder l'Union des syndicats comme, à la Bourse du Travail, fut fondée, en face de l'Union des syndicats patronaux, celle des syndicats ouvriers. C'est une Union qui a la personnalité civile comme chacun des syndicats. Elle a pour objet de grouper tous les syndicats adhérents pour la défense des intérêts communs.

Le siège de cette Fédération pourrait être fixé provisoirement à Paris et pourrait être changé suivant décision du Comité. Elle serait dirigée par un Comité composé d'un certain nombre de personnalités par syndicat, deux ou trois, qui nommeraient un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

Je passe sur des questions peu importantes. Mais il en est une assez difficile à trancher, celle de savoir comment les syndicats doivent se faire représenter aux assemblées générales. Je vous proposerai de décider que chaque Syndicat aurait un vote unique dans la Fédération des syndicats, que les personnalités man-

datées à l'assemblée générale auraient autant de voix qu'elles représenteraient autant de fois 50 membres. Sur cette base, j'ai rédigé un article spécial. Je crois inutile de lasser votre patience en vous en donnant lecture.

Chaque syndicat aurait un paiement de cotisation de 100 francs. Enfin, un article prévoit que tout syndicat qui refuserait de se soumettre au vote de l'assemblée serait considéré comme radié d'office. La majorité doit toujours l'emporter. On doit suivre les directives votées.

Voici, messieurs, d'une façon générale, les principes que je tenais à vous exposer; c'est sur ces bases que je vous demanderai de voter le principe de l'Union des syndicats.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole? Non? J'en conclus que nous sommes tous d'accord sur le principe et que nous ferons tous nos efforts pour réaliser rapidement cette Fédération.

L'UTILITÉ DU CINÉMA à la campagne

On a beaucoup discuté, et on discute encore, sur le rôle du cinéma. Quoi qu'on ait dit et raconté, le cinéma est aujourd'hui entré dans les mœurs et il n'est pas près d'en sortir. Il est logique de critiquer certains films; les mauvais abondent et les bons sont trop rares encore. Il n'est pas possible de nier, cependant, que de grands efforts ont été tentés et qu'on est arrivé à réaliser de véritables chefs-d'œuvre.

Les films d'enseignement deviennent tous les jours plus nombreux et les établissements scolaires semblent de plus en plus disposés à adopter le cinéma comme moyen d'instruction.

Depuis longtemps déjà, on parle de l'utilité du cinéma dans l'enseignement agricole et, si jusqu'à présent les films agricoles ne sont pas nombreux, on se préoccupe sérieusement d'en faire.

En réalité, le projet de loi qui vient de voir le jour n'est que l'aboutissement d'une série de tentatives et de projets qui remontent à un certain nombre d'années.

La Société « le Cinéma à la Campagne » que préside avec tant de dévouement et de désintéressement M. Paul Kestner, a fait un certain nombre de tentatives excessivement intéressantes. Elles ont démontré l'utilité du cinéma dans nos campagnes et la nécessité d'organiser, sur des bases appropriées, une institution dont l'urgence ne semble plus faire de doute pour tous ceux qui sont au courant des progrès qu'elle peut faire réaliser à l'agriculture française.

**

Le cinéma est nécessaire dans nos campagnes au point de vue technique et au point de vue social.

L'enseignement agricole français, qui était le plus mal doté avant la guerre, ne l'est pas beaucoup mieux aujourd'hui. Le pays dont les deux mamelles sont le pâturage et le labourage est un de ceux qui consacrent les crédits les moins importants à l'enseignement agricole. La création des Offices agricoles régionaux et départementaux est le seul effort appréciable qui ait été tenté dans ces dernières années. Créés en 1919, ces organismes n'ont jamais pu avoir, à temps, les ressources nécessaires à leur fonctionnement. Il est cependant incontestable qu'ils commencent à donner des résultats sérieux. Mais les démonstrations et les expériences n'atteignent pas tous les agriculteurs et notamment ceux qu'il serait surtout urgent et nécessaire d'atteindre. Comment leur montrer la valeur de telle ou telle méthode mieux que peut le faire une conférence à laquelle, d'ailleurs, ne se rendent, d'une manière générale, que les agriculteurs déjà décidés à bien faire? Le cinéma est apparu comme le seul moyen possible.

Il ne s'agit certes pas de leur montrer comment ils font mais comment ils devraient faire et ce qu'on fait ailleurs. Il n'est pas un seul acte de la vie professionnelle des agriculteurs qui ne puisse faire l'objet d'une utile démonstration par le cinéma. Il serait, c'est certain, fastidieux de les projeter tous sur l'écran mais il en est d'essentiels qu'il est indispensable de leur montrer.

Qu'il s'agisse de l'emploi des engrais, de l'utilité de certaines façons culturales, de la nécessité de la préparation des semences et de la lutte contre les maladies des cultures, il n'est pas de région, en France, où l'on ne puisse utilement projeter des films se rapportant à ces questions; et ce qu'on peut affirmer, en raison des expériences faites, c'est que toutes ces questions intéressent les agriculteurs.

Les praticiens les plus habiles peuvent avoir intérêt à suivre, eux aussi, certaines séances de cinéma. Ils pourront y trouver l'explication de certains phénomènes qu'ils ne connaissent pas et y apprendre certains tours de main qu'il est bon qu'ils n'ignorent pas. La lutte contre les insectes, les champignons et les plantes qui causent tant de ravages dans nos cultures présente pour la production agricole une importance primordiale. On peut affirmer qu'il n'existe pas un agriculteur qui n'ait intérêt à prendre à ce sujet de sérieuses leçons. On se préoccupe, à juste titre, de la lutte contre les mauvaises herbes dans les céréales par le procédé Rabaté. Croit-on sérieusement qu'un film bien composé, ce qui est possible, n'intéresserait pas nos agriculteurs? On a publié des articles dans la presse, diffusé des tracts. Peut-on assurer que la majorité des agriculteurs ont été touchés? Pourquoi, d'ailleurs, un procédé qui paraît indispensable pour des jeunes gens entraînés à l'étude, à qui un professeur explique tout

avec minutie en faisant des expériences avec de nombreux appareils, n'aurait-il pas d'utilité pour des professionnels dont très souvent, et parfois en exagérant, on critique l'esprit routinier?

**

L'utilité sociale du cinéma à la campagne est apparue depuis très longtemps à ceux qui connaissent les milieux agricoles et s'alarment de l'exode rural.

Tous les films d'hygiène sociale, utiles à la ville, sont non moins indispensables à la campagne. Tout ce qui semble bon pour instruire et distraire les citadins l'est aussi pour les ruraux. Mais, tandis que les cinémas commerciaux se répandent et vont partout où il est possible de faire des recettes rémunératrices, ils laissent de côté — et on le comprend — les villages éloignés dont la population peu importante et pauvre ne représente pas une clientèle à rechercher. Il existe en France des régions entières que les cinémas ne visitent pas et il en existe même dans un périmètre assez limité de la région parisienne. Or qu'on ne l'oublie pas, les agriculteurs de ces pays sont ceux qu'il faut le plus instruire et amuser car les deux choses marchent ensemble.

Ce que les commerçants ne font pas, il faut qu'une organisation spéciale le fasse. On a bien favorisé la création de cours polytechniques, philotechniques, et d'universités populaires; pourquoi, en s'adaptant à ce milieu spécial qu'est le milieu agricole, ne ferait-on pas un effort similaire dans un but d'intérêt national?

**

Il serait dangereux de se contenter d'une formule unique. Il faut que l'organisation ait assez de souplesse pour s'adapter aux situations les plus diverses. Les institutions locales sont mieux à même qu'un service central de connaître les besoins de leur région : il sera nécessaire d'en tenir compte.

Il serait puéril de croire qu'on attirera les paysans en leur proposant un programme exclusivement professionnel.

Un tel programme paraîtrait insupportable même aux plus résolus. Il faut savoir mêler le plaisant au sévère, l'utile à l'agréable. On admet fort bien que les films agricoles et d'hygiène sociale aient la part la plus large, mais il faut toujours intercaler un film amusant et un autre sérieux sans se croire obligé cependant de présenter les inepties que l'on présente trop souvent.

Malheureusement, les films agricoles ne sont pas nombreux. Il faut qu'on se mette à l'œuvre car il y a fort à faire. Ceux qui sont convaincus que l'enseignement par les yeux est, dans le cas spécial qui nous occupe, d'une nécessité urgente ne manqueront pas de guider les industriels qui sont en quête de films sérieux et utiles.

L'AGRONOME. (L'Œuvre).

AVRIL
16
LUNDI

Inscrivez cette date sur votre carnet
et Rendez-vous au

PALAIS DE LA MUTUALITÉ

où les

Établissements CH. BANGAREL

Concessionnaires de l'« UNION-ÉCLAIR »

et de la C^{ie} Française des FILMS ARTISTIQUES « JUPITER »

présenteront les 4 premiers Épisodes de

PATTE DE VELOURS

GENTILHOMME CAMBRIOLEUR

Grand Sérial en 8 Épisodes dont l'action mystérieuse captivante et mouvementée tiendra les spectateurs en haleine durant les différentes péripéties de ce scénario habilement charpenté.

Une interprétation de premier ordre, rehausse encore la valeur de ce ciné-roman qui sera publié par un grand quotidien Parisien et par les principaux journaux régionaux.



Le Petit « BOULE-DE-GOMME »

sera bientôt populaire à l'écran

: UNE VEDETTE :
AIMÉE DU PUBLIC

DOROTHY-DALTON

: dans :

Une Œuvre Impressionnante :

LA HANTISE

CINÉ-DRAME EN QUATRE PARTIES

CE QUE L'ON DIT DE NOUS

Le Bluff

De M. Emile Vuillermoz dans, Le Temps.

Les cinématographistes français n'ont pas encore compris une vérité psychologique très simple : c'est qu'en Amérique, et, en général, dans les pays de langue anglaise, le bluff est une méthode commerciale très sérieuse, très solide, que l'on emploie d'une façon intelligente et raisonnée et qui donne des résultats mathématiques comme la publicité bien comprise. Chez nous, le bluff n'est qu'une gasconnade, une audace amusante dont on se divertit un instant et qui ne trompe personne. Chez nos concurrents, c'est une arme redoutable qui nous a infligé, sur les marchés du monde, plus d'une douloureuse défaite.

En matière de cinéma, les Américains ont usé du bluff avec un succès constant. Leur production est en pleine décadence. Leurs « as » sont fatigués et ne se renouvellent pas. La quantité demeure : la qualité baisse de jour en jour. Or, c'est le moment qu'ils ont choisi pour crier dans tout l'univers, et tout particulièrement chez nous, qu'ils possèdent seuls le secret du septième art, qu'ils ont seuls les metteurs en scène, les artistes, les procédés techniques et les ressources esthétiques et matérielles propres à leur assurer une supériorité indiscutable sur les techniciens de tous les autres pays. La France, notamment, ne saurait leur opposer aucune résistance. Nous sommes un brave peuple, bien gentil, bien sympathique, mais nous n'avons rien de ce qu'il faut pour faire des films. Nous ferions mieux d'y renoncer, dans notre intérêt !..

La campagne est si bien menée que nous sommes assez disposés à croire ces bons conseillers sur la parole. Et, pourtant, que se passe-t-il en ce moment ? Nous voyons les cinématographistes américains engager des artistes français, louer des studios français — ces studios ridicules qui leur inspirent un si cordial mépris ! — chercher des scénarios français et venir tourner des films dans des paysages de France. Étrange contradiction.

Les cinégraphistes américains ont sur nous la supériorité de l'argent. C'est quelque chose ; ce n'est pas tout. Si nous les observons plus attentivement lorsqu'ils sont chez nous, nous comprendrions que nous avons sur eux beaucoup d'autres avantages précieux. Ils sont en train de nous les faire connaître sans le vouloir. Sachons tirer profit de la leçon.

Le Film au Pont des Arts

Du Journal des Débats.

Il n'est guère de spectacle plus riche de bonhomie qu'une prise de film. Il allie agréablement la vie et la fiction, et, comme dans les tragédies antiques, mêle le chœur, représenté par un nombreux public, à une action mal comprise mais jugée sévèrement. Le pont des Arts, hier, servait ainsi de théâtre à un drame qui semblait fort sombre, encore que le soleil de midi brillât du plus vif éclat.

Il faudrait avoir l'esprit bien fin pour deviner quelles péripéties assemblaient là, devant la mitrailleuse d'un opérateur impassible et sous la canne d'un metteur en scène impavide, d'assez louches personnages entourés de figurants plus sympathiques. Le héros de cette aventure, qui empruntera sans doute tous ses effets à un clair de lune illuminant la Seine dans le décor glorieux des quais et de la Cité, était un gaillard à casquette basse, à moustaches noires cirées à l'encaustique et qui semblait échappé des *Mystères de Paris*. Gavarni ne l'aurait pas mieux peint qu'il n'apparaissait là, en conversation animée avec un fantôme patibulaire, vêtu d'une robe à falbalas déguenillés et d'un caraco rapiécé. C'est en

vain que l'esprit se mettait à la torture pour imaginer quelle raison faisait se promener dans le voisinage de ce compère et de cette commère, — dont le visage, d'instant en instant, à de brefs commandements, se plissait en rictus menaçants et dont les yeux roulaient de façon diabolique, — un couple singulier, composé d'un petit télégraphiste et d'une midinette chargées d'un ample carton à chapeaux, lesquels formaient un duo archaïque et traditionnel dont il n'est plus depuis longtemps donné d'admirer l'authenticité que dans les revues de fin d'année.

Cette petite répétition allait son train, sous le regard amusé d'une compagnie de badauds qui emplissait le pont des Arts et s'amusait pour plus que son argent, quand, soudain, fendait la foule, apparurent les représentants de l'autorité, sous les espèces de deux gardiens de la paix. Ils étaient exactement armés d'une bâton blanc, et avaient la mine nonchalante qui convient quand l'émeute est débonnaire et qu'elle se joue au soleil de midi devant le Palais Mazarin. Même leurs cheveux semblaient un peu longs pour l'ordonnance, et, par un raffinement qu'on n'a point accoutumé de blâmer chez les défenseurs de l'ordre, ils étaient assez abondamment maquillés, les sourcils peints au crayon noir et les yeux cernés de marques qui semblaient de Vénus plus que de Bellone.

Les deux agents photogéniques commencèrent donc de faire circuler le populaire avec une autorité qui faisait plaisir à voir, tandis que la Terreur de Belleville et la femme fantôme ouvraient des yeux à la fois menaçants et inquiets, et que le petit télégraphiste avec son arpette semblaient plus amoureux et mieux rivés l'un à l'autre que jamais. D'abord paisible et un peu froid, le chœur des citoyens ne manqua pas de protester bientôt, et ce jeu si naturel sembla combler d'aise le metteur en scène et le mitrailleur. Seuls, les deux animateurs de cette scène marquèrent quelque inquiétude à voir un succès trop brillant couronner leurs efforts. Et d'autant mieux que deux agents bon teint, qui regardaient du coin du quai, déjà inquiets d'un si bel encombrement, montrèrent soudain du dépit.

Il doit y avoir quelque part un opérateur qui se réjouit de posséder une pellicule où l'on admirera des agents maquillés, chassés par des agents sans pitié. Mais c'est grande chance si un membre de l'Institut n'a pas été pris dans la bagarre.

**

La vieille France

De Robert Spa dans Le Figaro.

... Il est fortement question du départ d'un de nos metteurs en scène pour le Siam... « Seuls, ces pays lointains, dit-il, peuvent maintenant apporter la note pittoresque nécessaire aux productions d'aujourd'hui... »

Des dizaines de films ont été tournés en Algérie, au Maroc, voire en plein Sahara.

... On s'émerveille des progrès effectués dans la construction des décors en plein air, donnant la fidèle reproduction du village de rêve, de l'abbaye mystique, de la délicieuse rue ancienne où l'on n'a pas même oublié la petite rigole centrale, de l'antique chapelle qui a l'air de supporter péniblement le poids des siècles.

Mais le Siam est bien exotique et le déplacement d'une troupe entraîne des frais trop lourds pour le prix de revient d'un film.

Le Maroc s'europanéisme tous les jours un peu plus.

Et les décors restent... des décors. Employer tous ces moyens ou subterfuges, c'est aller chercher bien loin ce que la France prodigue dans tous les coins de son admirable campagne.

Faites ce que nous venons de faire : prenez un annuaire quelconque, Est, P. L. M. ou Etat, laissez le hasard vous indiquer une localité, prenez le train pour ce pays, et promenez-vous.

Vous serez étonné de tous les admirables sites qui foisonnent autour de vous... Vieux couvent transformé en mairie, ancien château qui n'est plus qu'une ferme, église banale, devenue, avec l'aide du temps, un amas de ruines d'une éloquente beauté, an-

PROCHAINEMENT

LA GARÇONNE

:: D'après le roman célèbre de ::
Victor MARGUERITTE

— INTERPRÉTATION REMARQUABLE —

FRANCE DHÉLIA
JEAN TOULOUT

Gaston JACQUET MORISS René MAUPRÉ
Renée CARL DENEUBOURG Maggy DELVAL
J. DAVERT M. MORET

Le Danseur Gaston GERLYS
de l'Opéra-Comique et Revue des Folies-Bergère

*** SOIXANTE ARTISTES DES MEILLEURS THÉÂTRES DE PARIS ***

Les Quadrilles et le Ballet du "Moulin-Rouge"

Sous la direction de M. SANDRINI

Mise en scène d'Armand DU PLESSY

POUR LA VENTE :

Exclusive AGENCY, 23, Rue Richer *** PARIS

tiques ruelles, maisons vétustes, toutes empreintes de cette patine qu'aucun décor ne peut rendre.

Tout cela au milieu d'une campagne dont la splendeur est sans égale...

N'y a-t-il pas là des cadres pour maints films bien français et aussi intéressants que beaucoup d'autres?

**

Le Cinéma à la Campagne

De M. Léon Bailby dans l'Intransigeant

.... A la ville, il y a des distractions : il y a le cinéma !

C'est sans doute à cette préoccupation qu'a voulu répondre M. Chéron, quand il a présenté aux Chambres un projet de loi destinée, par des subventions d'État, à installer le cinéma dans les campagnes.

Parmi tant de mesures qu'a décidées le ministre de l'Agriculture, dans un but de surenchère paysanne, celle-ci mérite d'être mise à part. Elle répond à une idée d'avenir. Elle peut contribuer à ramener à la terre beaucoup d'activités qui s'en détournent. Mais encore faut-il se garder d'une maladresse ou d'un lancement raté.

M. Chéron n'a visé, dans sa loi, qu'un cinéma éducateur, qui vulgariserait, à travers les provinces françaises, les connaissances utiles à l'agriculture et les notions usuelles du travail agricole. Ce n'est pas assez. Si le film n'est qu'une ardoise sur laquelle opère un professeur invisible, si le cinéma devient la succursale de l'école, ne croyez pas que le paysan, recru de fatigue par le travail de sa longue journée, s'en ira, le soir, siéger sur un banc inconfortable de préau de mairie, pour assister à une leçon sur la greffe de la vigne ou sur les maladies cryptogamiques.

Le cinéma des campagnes sera amusant, ou il ne sera pas. L'enseignement qu'il peut comporter doit être l'accessoire et non le principal de l'affaire.

Ce projet, pour être viable, doit donc intéresser à la fois les ministères de l'Agriculture et des Beaux-Arts. En outre, il doit laisser toute latitude aux combinaisons commerciales possibles. Le jour, en effet, où l'État aura permis les premières dépenses d'achat et d'installation de l'appareil, nul doute que des sociétés privées n'organisent, pour les communes de chaque région, la fourniture par roulement des meilleurs films. Ce jour-là, nos paysans cesseront de jeter sur la ville voisine des regards d'envie.

**

Ce qu'on peut améliorer

De M. Boisypou dans l'Intransigeant.

Le cinéma français ne souffre que d'une crise : la crise d'argent.

La crise d'idées, la crise de production, ne proviennent que de celle-là. Il faut croire en nos metteurs en scène, en nos scénaristes, en nos artistes. Chaque fois qu'ils se trouvent dans de bonnes conditions matérielles ils font des œuvres intéressantes.

Mais ils s'y trouvent rarement.

Souvent on leur demande de faire un film à grandes reconstitutions avec trop peu d'argent, parfois on leur donne beaucoup d'argent pour faire un petit film, mais avec des conditions préjudiciables au succès du film : interprètes désignés d'avance, scénario imposé, etc...

Rien ne peut sortir de bon d'un travail exécuté dans ces conditions.

La première exigence est la plus grave. Le producteur qui a réalisé un film sans apparat s'entend presque toujours dire, lorsqu'il cherche à la vendre : « Ça ne vous a pas coûté cher », et on lui fait des prix en conséquence.

Aussi pour son prochain film il sacrifiera la moitié de son capital à jeter de la poudre aux yeux dans un ou deux tableaux sensationnels et il escamotera le reste. Résultat : mauvais film.

WAROLIN

American Photograph

SPÉCIALISTE DU
PORTRAIT D'ART

— A DOMICILE —

et tous Travaux Photographiques

21 -:- Avenue de Paris -:- 21

TÉLÉPHONE || VINCENNES || TÉLÉPHONE
Diderot 39-04 || Diderot 39-04

Dans le deuxième cas, l'œuvre n'est pas meilleure car le metteur en scène a été découragé dès la première scène et il a continué à travailler sans enthousiasme.

Il est cependant deux choses sur lesquelles nous pourrions faire porter nos efforts sans grever le prix de fabrication d'un film : le scénario d'abord. Certes, il est bon, pour la vente, de signer d'un nom connu le scénario d'un film, mais il faut d'abord choisir un sujet cinématographique. *Crainquebille*, qui n'était pas précisément un sujet cinématographique, l'est devenu.

L'interprétation, ensuite. Entendons-nous, il n'est pas question de réduire les appointements des artistes, mais nous avons d'excellents interprètes de cinéma qui travaillent avec courage. Ils « rendraient » bien davantage si on développait les scènes, si l'on se creusait l'esprit pour les rendre originales. Nous avons besoin de situations neuves, le cinéma est peut-être tué par la banalité.

Et une scène originale coûte moins cher à réaliser qu'une prétentieuse reconstitution.

**

La Censure

De Canudo dans Les Nouvelles littéraires.

Dans le monde cinématographique, où tout est arbitraire, depuis l'inconnu qu'une heureuse combinaison d'affaires crée metteur en scène jusqu'à l'agent de publicité qui se qualifie homme de lettres et publiciste, il s'est trouvé tout de même un groupe de personnes estimables unies dans la même juste croisade. Ce sont les Auteurs de Films, parmi lesquels figurent tout de même deux ou trois noms d'appréciables metteurs en scène. Ils s'élèvent contre l'abus de la censure de quiconque, dont le cinéma est victime.

La Censure, il faut le reconnaître est souvent dangereuse pour

MADAME

PROCHA INEMENT

MONSIEUR

da ns

UN SUPE RBE FILM

E N

== 6 ÉPIS ODES ==
SENSAT IONNELS



MARISE DAUVRAY

CH. KRAUSS



CINEMATOGRAPHES

8, Rue de la Michodière, PARIS

36, Rue de Rome, MARSEILLE

PHOCÉA



l'évolution d'un art, et toujours odieuse. Son autorité est tyrannique et mauvaise et, dans aucun cas, une société libre ne devrait l'admettre. Il est invraisemblable qu'un monsieur étranger au monde de la production cinématographique, assis dans un fauteuil dictatorial, quelque part autour du Palais-Royal, joue placidement un rôle dantesque de Charon, et juge souverainement, en premier et dernier lieu, une œuvre qui a coûté tant de volonté, de travail, d'acharnement et d'argent. Cela est invraisemblable, car il n'existe aucune norme pour ce jugement, aucun code ne réglant le bien et le mal à l'écran. La Censure d'État est, de la sorte, elle-même absurde et intolérable. On l'a vue à l'œuvre d'une manière pitoyable lorsque, par exemple, dans le film *Tempête*, de M. Robert Boudrioz, elle crut défendre l'honneur familial de la magistrature, en exigeant que le rôle d'un magistrat fût donné à un avocat...

Mais ce qui est plus ridicule que risible, je veux dire plus sot qu'amusant, c'est que les corporations et les syndicats s'arrogent aussi, après la censure officielle souveraine, un rôle suzerain de jugement. La question a été soulevée par *La Boue*, d'Abel Gance, attaquée — paraît-il — par les cheminots. Je ne crois pas que cela ait eu une influence sur la carrière de ce film. Mais, en principe, il ne faut pas que l'exemple se multiplie. Le Cinéma est encore régi par la loi des spectacles forains, et la faute en est au commerçant cyniques qui en dominent le marché et l'empêchent d'être considéré comme une manifestation des Beaux-Arts. Les lois en contraignent le commerce, par des redevances lourdes: et cela est grave. Il faut au moins qu'il ait la liberté de chercher ses voies en toute indépendance d'esprit, qu'il puisse librement se tromper jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa vérité noble à côté des autres arts, sans la crainte du gendarme censeur. Et cela, même s'il s'agit de ce projet singulier, qui consiste à mettre à l'écran *La Garçonne*.

**

Films de Terreur

De Le Peuple.

Un enrichi de guerre, ou d'après-guerre, soucieux d'éviter le fisc en mettant ses bénéfices dans d'autres affaires, se préparerait, dit-on, à subventionner une formule de cinéma d'un nouveau genre, destinée à passionner le public parisien, comme celui-ci se passionne pour la formule de théâtre en vogue de la rue Chaptal et qui est celle de la terreur.

Tout de suite, devant cet argent prêt à sortir, des metteurs en scène se sont abattus, friands de la bonne affaire. Des plans s'élaborent, des scénaristes se mettent à l'œuvre et une salle, déjà, en plein boulevard, serait guignée pour ces représentations. Bien entendu, comme au théâtre, les spectacles, seraient coupés — et pour mieux souligner l'horreur, des films hilarants, désopilants même, alterneraient.

Mais les morceaux de résistance seraient ces films d'effroi.

Un enthousiaste de ce genre spécial m'a dit :

« L'illusion que s'évertuent péniblement à donner, au théâtre, pour un de ces sujets de terreur, le décor forcément inexact, le jeu de lumière difficile à régler et la mise en scène en carton, serait, au cinéma, autrement intense.

« Tout ce que l'imagination de l'auteur, imagination raffinée dans un domaine sans limites, peut concevoir ou supposer, trouve au cinéma, soit par de véritables images, soit par d'habiles truquages, par des fondus évocateurs, par des superpositions ou des apparitions, toutes facilités pour accumuler, doser, préparer l'épouvante brusque ou progressive qu'on veut obtenir.

« L'obscurité profonde où le spectateur, la musique qui enveloppe le déroulement du film avec sa plainte douloseuse, tout concours admirablement à impressionner les nerfs, à ajouter au cauchemar.

« Au théâtre il faut un effort d'imagination pour oublier que le coin de cimetièrre que montre le décor est en carton peint, que ce bonze est un bonze pour rire, que ce rugissement est fait dans un verre de lampe, que ces assassins sinistres ou ces fous sont de braves figurants à dix francs le cachet.

« Le cinéma permettra toute l'horreur nécessaire, le bonze véritable, le lion en chair et en os, les gouapes comme les fous bien authentiques et la vraie tombe dans un vrai cimetièrre.

« Il permettra par des superpositions très simples d'hallucinantes résurrections, et de vrais squelettes et de vrais charniers, avec de vrais vautours. Des opérateurs audacieux sauront prendre les vues qu'il faudra.

« Soyez certains qu'avec un peu de publicité faite à propos, ce cinéma peut avoir la vogue.

« Le public est admirablement entraîné à ce « sport » bien moderne, qui broie le cerveau, brise les nerfs. Des femmes surtout raffolent de ces cauchemars que ne leur fournit pas la vie, banale. Le cinéma arrive à point pour leur donner satisfaction. »

Ainsi, du moins, parla ce fervent d'une formule de cinéma qui me paraît singulièrement inquiétante, justement parce qu'en effet peut concourir à la perfection de la réalisation.

Le public du théâtre d'épouvante est limité. Les 300 places qu'un établissement de ce genre peut compter coûtent fort cher et les spectateurs qui reviennent, assidus, aux spectacles renouvelés fréquemment, sont généralement les mêmes.

Ils peuvent évidemment remplir cette salle projetée sur les boulevards. Mais, pour qu'une entreprise cinématographique couvre ses frais, il faut que le film soit donné dans des quantités de salles.

Le bon public qui n'est pas morbide, qui veut simplement se distraire en famille, aura tôt fait de faire justice de ces spectacles vite odieux. Il aime mieux Fatty ou Charlot et il n'a pas tort.

Le film de terreur ne peut être qu'une exception, qui intéressera quelques snobs et qui, pour en distraire quelques-uns, mangera en peu de temps tout l'argent de ce généreux profiteur.

Le seul côté intéressant — au point de vue de la réalisation d'images terrifiantes par le cinéma — est, à l'occasion, dans de fortes et saines œuvres, la mise à l'écran de certaines scènes violentes, jusqu'ici supprimées au théâtre ou rendues banalement. Désormais, à l'écran, elle concourront, par leur âpreté tragique, par le réalisme de leur décor ou l'intensité d'émotion qu'elles sauront évoquer, à donner l'impression rêvée par l'auteur.

**

La Critique des Films

Du Cinéma Suisse sous la signature de M. Ch. Emile-Sauty :

En France, les producteurs et les loueurs ont une tendance à vouloir faire disparaître la critique corporative. Ce serait une grave erreur ! Il est certain qu'un loueur possédant un « navet » n'aime pas qu'on le lui dise franchement. Mais alors, où irions-nous, s'il n'y avait plus possibilité de lire, avant de louer, ce qu'on pense des films encensés par le représentant de la X-Film qui représente toutes ses pellicules comme étant des « chefs-d'œuvre ».

La presse corporative est nécessaire. Elle est un guide et une tribune sur laquelle chaque cinégraphiste doit pouvoir monter pour dire son mot. On ne peut la supprimer.

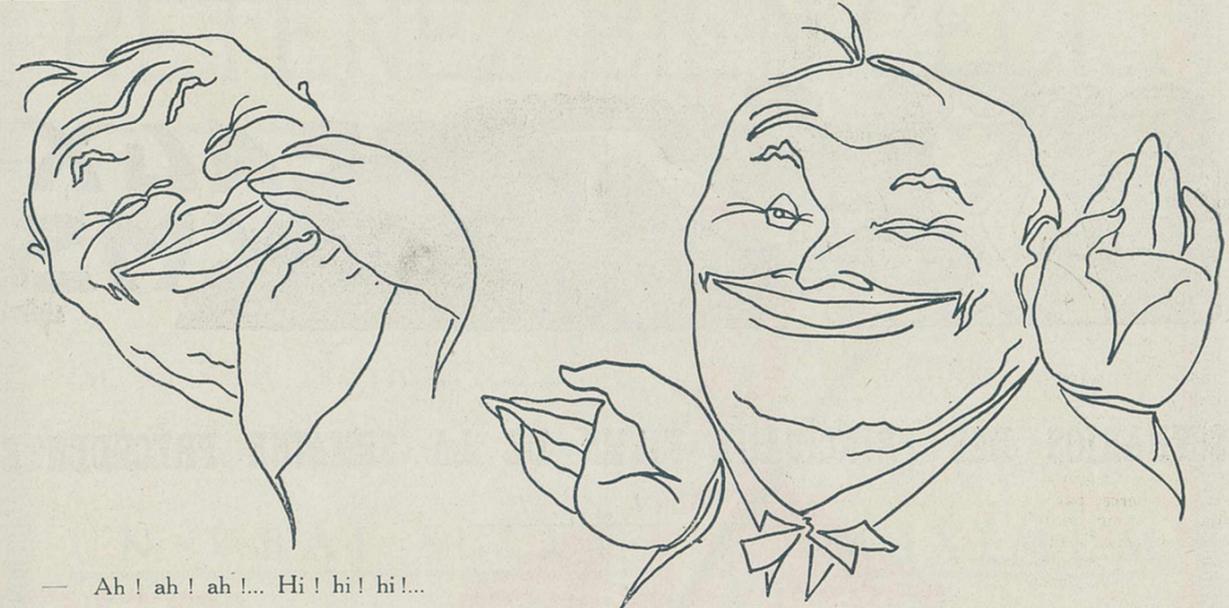
Il resterait, dites-vous, le critique attaché au quotidien. Certes, mais hélas, celui-ci souvent très intéressant à lire, arrive trop tard en général chez l'exploitant.

Et comme on a tendance actuellement à présenter tous les films comme des « supers » ou autres épithètes grandiloquantes, il ne faut tout de même pas que l'exploitant, les yeux fermés, soit obligé dans son aveuglement à prendre le représentant de la X-Film par le cou et à se mettre avec lui, les yeux fermés, à chanter la « louange au navet ».

Ce n'est plus sur l'étiquette mise sur la bouteille qu'on doit aujourd'hui s'arrêter. Elle est parfois trompeuse. Il faut goûter le contenu ou sinon consulter un personnage à l'odorat fin l'ayant dégusté et sur lequel on ait confiance.

Je regrette de devoir en ces lignes comparer le cinéma à l'épicerie. Cependant, avouez qu'il a ses épiciers...

-CINÉ-SACH-



— Ah ! ah ! ah !... Hi ! hi ! hi !...

— Tenez... ça me fait rigoler...



— Ce que les gens peuvent être dingos...

— Chose me vend son ciné au moment où sort **OLIVER TWIST** avec Jackie Coogan !... Au moment où la fortune vous tend les bras !....



SCENARIOS DES PRINCIPAUX FILMS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

IGNORANCE

Exclusivité des « Films Triomphe »

La plupart des maux dont souffre et a souffert l'humanité ont pour cause première « l'Ignorance ».

L'enfant aborde l'existence avec l'impétuosité de l'animal avide de libres espaces... mais bien vite la vie se charge de briser cet élan! Notre devoir est-il de prévenir cette meurtrissante existence?

Problème énigmatique et passionnant.

Fille unique d'une aristocratique famille, élevée avec soin dans l'ignorance des choses de la vie, Sybil Edwards avait seize ans lorsque pour raison de santé, ses parents l'envoyèrent passer quelque temps aux environs de Londres avec sa nurse Nannie, dans la ferme de la sœur de cette dernière : M^{me} Halsar.

La jeune fille, au milieu de cette grisante nature qu'elle abordait pour la première fois, sentit bientôt s'éveiller tous les instincts que la vie avait déposés en son être, et elle ne tarda pas à s'éprendre innocemment, mais violemment, du jeune Jean Haslar, fils des fermiers, âgé de dix-huit ans.

La plus touchante et la plus naturelle des idylles se développa donc entre ces deux enfants, beaux comme les plus beaux produits de la nature.

Au mépris des lois et conventions sociales, ils s'aimèrent, et ce fut la plus fraîche et purement champêtre des histoires.

Contrariés bientôt dans leurs sentiments par les parents de Jean qui avaient la responsabilité de cette jeune patricienne, ils s'enfuirent un beau matin pour aller à vingt milles de là, trouver un pasteur qui pût les marier comme cela se pratique couramment en Angleterre.

En cours de route, la nuit les ayant surpris, ils firent halte,

et la nature faisant entendre en eux son langage impérieux, et quelquefois irrésistible... ils commirent l'irréparable...

Le lendemain, ils étaient rejoints et ramenés à la maison. Quelques mois plus tard, l'amour et l'ignorance avaient porté leur fruit, M^{me} Edwards, la mère de Sybil, mandée en hâte, accourait. On s'imagine l'indignation de cette aristocrate devant la perspective d'un événement qui allait la faire déchoir, ainsi que son mari, du rang social élevé qu'ils occupaient, ruinant du même coup les ambitions qu'elle nourrissait pour l'établissement de sa fille.

Hélas, on a beau crier, s'agiter, s'indigner, lentement mais sûrement, la plus belle et sainte chose du monde s'accomplit.

L'enfant naquit; mais là, où la vie nouvelle ne devrait trouver que de la joie, elle se heurte à la haine, aux calculs, souvent à l'infamie. Lady Edwards aurait donné une fortune pour que l'enfant ne survécût pas. Il fut décidé que Nannie s'occuperait de cet enfant dont on ne devait plus entendre jamais parler... Un an plus tard, atrocement meurtrie, mais socialement « jeune fille accomplie », Sybil était livrée par sa mère à Lord Belhurst, selon les règles parfaitement protocolaires du mariage.

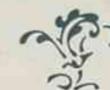
Lord Belhurst était un désœuvré viveur, qui ne tarda pas à rendre l'existence fort pénible à sa jeune femme. Quatre ans plus tard, après avoir erré de palaces en hôtels, les deux

Si vous voulez acheter . . . **UN CINÉMA**
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE
Adressez-vous à
LA MAISON DU CINÉMA
50, Rue de Bondy - PARIS

RETENEZ BIEN CECI...

LE SANG BLEU

d'Après H. de BALZAC



est un Film Nouveau

Si vous

d'EMOTION, de PLAISIR et de LARMES

voulez faire le

UN VRAI SUCCÈS

MAXIMUM

Un Sujet palpitant * * *

il faut passer

* * des Photos splendides

l'Immortel Chef-d'Œuvre

de Frédéric MISTRAL

Importante Publicité

qui, au "GAUMONT PALACE"

:: 2.200 mètres ::

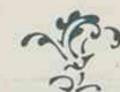
a réalisé en 2 Jours

HEMBÉ

7 et 8 Avril, la formidable Recette

CONSORTIUM

de 40.000 Francs



et c'est **MIREILLE**

STAR FILM ÉDITION

Téléph. : Bergère 40-32 19, Rue Richer, PARIS Location 21, Rue Saulnier
BORDEAUX LILLE LYON MARSEILLE NANTES STRASBOURG ALGER
133, Cours Victor-Hugo 30, r. des Ponts de Comines 81, rue de la République 5, rue Rouvière 13, rue Crébillon 22, rue du Dôme 3, Boulevard Gambetta

époux échouaient au Caire. Irrité par l'incurable tristesse de sa jeune femme, Lord Berlhurst fréquentait les quartiers arabes où il se livrait à la débauche. Or, un soir, qu'il s'était pris de querelle avec un des indigènes, il reçut un coup de poignard dans une bagarre.

Un jeune Anglais, qui passait par là, vint à son secours. Mandée en hâte, Lady Berlhurst trouva près de son mari le jeune gentleman qui n'était autre que Jean Haslar, lequel voyageait à ce moment là pour une compagnie américaine. Quelques jours après, appelé par elle pour recevoir ses remerciements, Jean apprit de Sybil les événements qui avaient suivi son départ cinq ans auparavant; et Sybil, l'ayant supplié de s'éloigner pour que sa présence n'augmentât pas sa douleur, Jean gagnait l'Angleterre à la recherche de l'enfant. Il le découvrirait bientôt dans un petit cottage occupé par la vieille Nannie, et comme un matin, après avoir passé un mois auprès de lui, il se disposait à l'emmener, arrivait à son tour une jeune veuve qui venait, elle aussi, visiter la vieille Nannie et le petit enfant... C'était Sybil dont le mari avait succombé à sa blessure.

Désormais, la vraie famille renaissait et se constituait indubitablement autour du délicieux bambin. La vie leur avait chèrement vendu son expérience...

L'ILE SANS AMOUR

Exclusivité « Pathé »

A l'époque où les hommes n'étaient encore que les esclaves dociles des éléments, vivait dans une île perdue, une peuplade où l'amour n'était pas encore né. Les hommes et les femmes s'unissaient en couples passagers. Les enfants, sitôt qu'ils se suffisaient à eux-mêmes, se séparaient de leurs parents. Ces gens sans passion ne connaissaient ni le désir ni la haine et « l'ancêtre », leur chef, n'était que le berger d'un docile troupeau.

Mais un jour, la mer amena dans l'île une femme inconnue, qui dit s'appeler Eva. Elle ne ressemblait point aux rudes femmes de l'île. Ses admirables cheveux blonds l'enveloppaient d'un manteau royal, et sa peau avait l'éclat et la douceur d'un pétale de rose.

A peine eut-elle paru que les hommes furent troublés, l'élevèrent au rang de déesse et lui apportèrent des fleurs et des présents.

Les plus ardents adorateurs d'Eva furent les deux fils du

chef, Yorik, un géant brutal tout muscles et tout chair, et Kaleb, un adolescent faible et doux. Et comme Eva tendait plus spontanément les mains vers les présents de Kaleb, comme elle le gardait de longues heures près d'elle, la haine s'éveilla. Caïn, une fois de plus, frappa Abel.

Ce fut Eva qui recueillit et soigna le blessé. Kaleb guérit, mais ni famille, ni amis ne le virent revenir. L'on comprit alors dans l'île que la nouvelle déesse avait un pouvoir bien plus immense qu'on ne le supposait... Alors, à son exemple et pour conquérir un peu de cette puissance, les femmes de l'île soignèrent leurs corps, mirent des fleurs dans leurs cheveux et tentèrent de retenir les hommes auprès d'elles. Kima, la femme abandonnée de Kaleb, fut la première à leur donner l'exemple car Kima, elle aussi maintenant connaissait l'amour et avec lui la jalousie!

Dès lors, les jours de paix disparurent et l'île ne connut plus de repos. Pour arracher Eva à son frère, Yorik voulut le pouvoir brutal. Il l'eut... La déesse, par ses soins, fut isolée, nul ne put sans le consentement de Yorik lui apporter des offrandes et Kaleb et le peuple se révoltant, la première armée se constitua, la première guerre naquit... un nuage sombre descendit sur l'île... Les insoucients de jadis connurent toutes les douleurs. Yorik et Kaleb portaient la mort en croupe, les femmes apprirent à gémir, à se désespérer, les ruines couvrirent les terres calcinées... Alors Eva elle-même fut prise de remords.

— Lorsque je suis venue, dit-elle, l'île n'était que fleurs et sourires... Par ma faute, tout est anéanti... Laissez-moi partir...

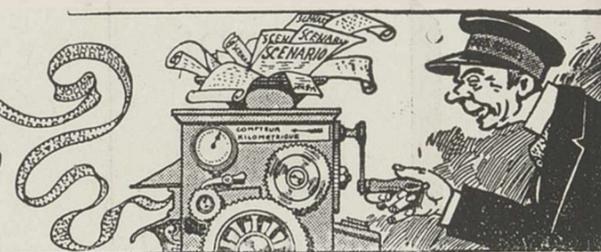
Et elle s'en allait déjà vers la mer, quand Kima, sa première victime tomba à ses genoux.

— Tu nous a appris à souffrir Eva, dit-elle, mais tu nous a appris aussi à aimer... J'ai perdu Kaleb, mais je sais que j'ai un cœur, apprends-moi tous tes secrets, reste avec nous.

Cet ardent aveu jeta dans les cœurs angoissés une grande lumière. Tout le peuple, tombant à genoux, répéta les paroles de Kima... Eva représentait pour eux l'amour, la seule chose, ils le savaient maintenant qui vaille la peine de vivre, malgré la douleur, malgré les ruines, ils voulaient garder près d'eux la jeune déesse. A l'île florissante et bienheureuse d'autrefois ils préféraient l'île douloureuse et dévastée. Les hommes avaient choisi. Désormais Eva régna à jamais sur l'île comme elle régnait sur tout le reste du monde, l'île sans amour, l'île sans douleur avait disparu.



PRODUCTION HEBDOMADAIRE



Paramount

Une Aventurière, comédie d'aventures (1.200 m.). — « Mimosa » : c'est le nom d'une danseuse, l'héroïne très sympathique de ce film. Elle a dû se réfugier après la mort de son père chez des parents éloignés, et ceux-ci peu scrupuleux avaient espéré tirer parti d'une carrière plus galante qu'artistique... « Mimosa » les déconcerte, et après avoir déjoué leurs machinations, épouse bourgeoisement celui qu'elle aime...

Le scénario est agréable, rempli de détails charmants que déterminent quelques belles scènes. Bonne interprétation.

Pour Sauver un Royaume, comédie (1.450 m.). — L'Histoire assez amusante et pittoresque nous montre un globe-trotter qui a tant gagné à Monte-Carlo qu'il ne sait où loger ses billets de banque. Un ami survient avec une valise qui est immédiatement élevée à la dignité de coffre-fort.

La suite, ce sont les aventures de cette valise et de ses porteurs dans une Karpathie imaginaire, où il y a encore des princes à renverser; et cela finit par l'invention d'une ville d'eau. Le film est compliqué, mais on y trouve tout de même quelque plaisir.



Phocéa-Location

La Falaise, grande scène dramatique (1.748 m.). — La réédition de ce beau film de M. Barlatier a été bien accueillie. On en a suivi avec émotion les péripéties, souvent imitées depuis, mais qui gardent toute leur force. Les dernières scènes et surtout l'admirable coucher de soleil de la fin ont été très applaudis. *La Falaise* n'a pas épuisé un succès qui mérite essentiellement d'être durable.



Etablissements Aubert

Le Double Piège, comédie. — Excellent film réalisé par M. Gaston Roudès avec son talent habituel.

Le scénario est fort agréable. Deux amis se refusent au mariage. L'un se prend au piège charmant tendu par

une tante (personnage remarquablement incarné par Mme Jalabert). Et le second se prendra lui-même au piège tendu par son ami, qui le mettra en présence d'une jeune femme, sa femme, semble-t-il, et qui n'est que sa belle-sœur; ce que l'ami n'apprendra que quand il sera dûment épris. C'est charmant et d'une réalisation agréable.

Mariage de Minuit, comédie. — Ce film réalisé par M. Armand du Plessy a des qualités romanesques analogues à celles qu'on rencontre généralement dans les romans de M. Georges Ohnet. Il s'agit d'un duc ruiné qui épouse une dactylographe pour encaisser l'argent que son père lui a promis pour le jour de son mariage. Aussitôt le mariage hâlé, le duc s'en va. Plus tard, il rencontrera sa femme, en deviendra amoureux sans savoir que c'est elle. On connaît par cœur le scénario.

La réalisation en est excellente. La mise en scène est soignée. M. André Dubosc interprète avec une maîtrise exceptionnelle le père du duc, et M. Gabriel de Gravone est remarquable dans le rôle du duc lui-même. Un rôle de danseuse fait valoir le souple talent de M^{lle} Rita Jolivet, et on se souviendra de l'art exquis et supérieur avec lequel M^{lle} Nelly Muriel s'est muée en dactylo-duchesse. Citons encore M. Jean Toulout, qui donne une vie puissante à un rôle d'escrimeur.



Rosenvaig Univers Location

Le Prince de la Montagne, deux derniers épisodes : intéressants, avec de belles photos et des péripéties importantes.



Etablissements Gaumont

Le Drame des Neiges, comédie dramatique (1.500 m.). — Le scénario de ce film est remarquablement émouvant, et fournit quelques scènes d'un intérêt tragique de premier ordre. Un riche marchand Brander, essaie de séduire Magda, dont le mari est soldat. Magda se défend, et se réfugie chez le curé. Brander amène la

MAX GLUCKSMANN

LA PLUS IMPORTANTE MAISON CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'AMÉRIQUE DU SUD

— Exclusivité de tous BEAUX FILMS pour les Républiques ARGENTINE, CHILI, URUGUAY et PARAGUAY —

Maison principale : BUENOS-AIRES, Callao 45-83 Succursales : SANTIAGO DE CHILI, Agustinas 728 — MONTEVIDEO, 18 de Julio 966

Maison d'achat : NEW-YORK, 220, West 42 th. St. — PARIS, 46, Rue de la Victoire (IX^e), Téléphone : Gutenberg 07-13

LUNDI
23
AVRIL

PRÉSENTATION

A U

PALAIS de la MUTUALITÉ

LUNDI
23
AVRIL

LE CHATEAU DE BRONZE

GRAND CINÉ-ROMAN D'AVENTURES

Interprété par

E. GHIONE

ZA - LA - MORT



CINÉMATOGRAPHES

8, Rue de la Michodière, 8

— PARIS —

PHOCÉA



population, et on met le feu au presbytère... Puis Magda s'enfuit dans la neige, elle est surprise par une tourmente, se repose dans un abri, où Brander la retrouve; il l'emmène, liée à son traîneau.

Heureusement le mari de Magda arrive et on punit Brander. L'émotion jaillit très vive et très forte à plusieurs endroits du film dont l'ensemble est remarquablement satisfaisant. Soava Gallone, la vedette italienne, y est excellente.

Risquetout, sixième épisode, *Au-Dessus du Gouffre*. — Bon rebondissement de l'action, avec des scènes impressionnantes.

Coup Double, comédie (610 m.). — Un singe garçon de ferme; il pompe la vache au lieu de la traire (et ça réussit). Il gobe les œufs et boit le lait, commet ainsi mille et un petits méfaits habilement déguisés. A l'occasion dans un incendie sauve un enfant. Des voleurs arrivent; le singe leur tire un coup de fusil; mais il se trouve que le fusil servait de cachette aux billets de banque et qu'ainsi le singe a envoyé tous les billets aux voleurs... C'est comique et agréable.



Pathé-Consortium-Cinéma

Aveu Tardif, drame (1,820 m.). — Beau drame d'un intérêt assez vif. Il s'agit d'un jeune officier de marine qui sert sous les ordres d'un commandant dont la femme a protégé ses premières années. Les intrigues d'un galant repoussé feront croire au commandant que le jeune officier est aimé de sa femme, et il les surprend tous deux s'embrassant: il ignore que le jeune homme est un fils que sa femme a eu avant de l'épouser. L'explication survient, avec le pardon.

Le drame est bien construit, avec de belles scènes, et il émeut en même temps qu'il captive.

Charlot, Savant Praticien, comique (260 m.). — Réédition d'un Charlot qu'on voit avec plaisir et qui a son effet comique.



Universal Location

Une Idylle dans le Métro, comédie dramatique (1,417 m.). — Jimmy se brouille avec sa fiancée Gladys qui lui rend les bijoux qu'elle a reçus de lui. Gladys se fiance avec Harry qui se prétend le fils du bijoutier Soutwhick: celui-ci vient de voler son patron. On fait porter adroitement les soupçons sur Jimmy, mais le vrai voleur n'échappe pas à son juste sort, et Jimmy retrouve Gladys.

S. O. S. Brownie, comique (516 m.). — Un système de téléphonie sans fil permet de causer à distance avec le fameux chien Brownie, qui fait toujours sensation.



Etablissements Giraud

Le Chevalier Sans le Sou, comédie dramatique (1,750 m.). — Histoire longue et compliquée d'un jeune homme noble qui a du sang de bohémiens dans les veines et qui finit par se marier avec sa cousine.

Les péripéties sont nombreuses, la présentation des scènes très étudiée, et quelques vues sont fort bien réalisées.



Etablissements Van Goitsenhoven

La Divette des Folies-Bergères, comédie sentimentale (1,450 m.). — Des Folies-Bergères ou non, la divette jouée par Olive Thomas est tout à fait remarquable et vaut d'être vue. Olive Thomas est supérieure ici, et on sait quelles heureuses réalisations elle a données.

Le film assez simple est l'histoire du grand-père qui ne veut plus voir son petit-fils à cause d'une mésalliance. On lui amène quelqu'un pour le consoler: c'est la divette; en réalité, c'est la femme de son petit-fils, qui saura habilement gagner son cœur. Il faut voir Olive Thomas.

Les Chasseurs de Formules, comique. — (N'a pu être présenté en raison de l'heure tardive.)



LE CONCOURS DE PATHÉ-CONSORTIUM.

Bientôt sera connue la liste des membres du Jury, chargé d'examiner les résultats du concours de scénarios institué, comme l'on sait, par « Pathé-consortium ». La tâche de ce jury sera, d'ailleurs, très simplifiée car si le nombre des manuscrits reçus s'élève à 1,800, un rapide travail d'élimination a réduit à 50 le nombre des œuvres retenues pour examen.



UN « SYNDICAT FRANÇAIS »

Voici, après l'Assemblée générale, la composition du bureau du « Syndicat Français des Directeurs de cinématographes »:

Président: M. L. Brézillon.
Vice-Présidents: MM. Chataigner, Boutillon, Morel, Doublon.
Secrétaire général: M. Colomiès.
Secrétaires adjoints: MM. Paulmier et Chardon.
Trésorier: M. Couard.
Trésorier adjoint: M. Bernheim.
Syndic archiviste: M. Boissel.
Commissaire des comptes: M. Clavers.



« LE COLLIER DE LA REINE »

Quelques erreurs se sont glissées dans l'article d'information que nous avons consacré au film historique — et purement historique — *Le Collier de la Reine*.

Ce n'est pas à Bar-sur-Seine, mais à Bar-sur-Aube que seront faites certaines prises de vue. On sait, en effet, que M^{me} de la Motte habita une ferme à Bar-sur-Aube et l'on peut être sûr que Louis Mercanton partisan rigoureux de la plus stricte exactitude, de la plus scrupuleuse réalité en matière d'évocation cinématographique ne se trompera pas de Bar — sans jeu de mots!

Ajoutons que M. Hugo Rumbold n'est pas Suisse, mais Anglais, et même, à ce titre, ancien officier des

Grenadiers de la Garde royale. M. Hugo Rumbold, par ailleurs, est quelque peu Français étant allié de très près à une famille française qui a marqué sa place dans l'histoire de France.

MM. Hugo Rumbold et Louis Mercanton procèdent en ce moment au découpage du scénario que viennent de leur remettre MM. de Nolhac et Funck-Brentano. On tournera en juin.



RUPTURE.

M. Guy du Fresnay qui — ainsi que nous l'avons annoncé, — devait tourner plusieurs films pour Pierre Decourcelle vient de rompre le contrat. Motif: incompatibilité absolue de caractère, d'idées, de méthodes...

Le brillant réalisateur de *L'Ami des Montagnes*, de *Margot* se consacre donc à d'autres projets qui sont en bonne voie. Nous en reparlerons bientôt.



« MÈRES FRANÇAISES »

L'admirable film où Sarah Bernhardt se survit dans toute la magnificence de son talent *Mères Françaises* a fourni le mardi 10 avril le « clou » d'une matinée sensationnelle organisée au *Palais-Montparnasse*, au profit du Comité de la statue de Sarah Bernhardt. M^{me} Lucie Delarue-Mardrus, MM. René Fauchois et Maurice de Waleffe prêtaient leur concours à cette solennité ainsi que l'orchestre des Concerts Rouges.



LES FILMS BARONCELLI

Nous croyons savoir qu'une présentation toute intime du dernier film de Jacques de Baroncelli, *La Légende de Sœur Béatrix*, que vient d'acquiescer Louis Aubert, a eu lieu jeudi soir. Ce fut, nous dit-on, un gros succès d'art et d'émotion.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION D'UNE SALLE DE PROJECTION

ADRESSEZ-VOUS A

LA MAISON DU CINÉMA

SERVICE DU MATÉRIEL

PARIS. — 50, Rue de Bondy et 2, Rue de Lancry. — PARIS

Kodak

**Pellicule cinématographique Eastman Kodak
positive, négative ordinaire et Super-Speed**

Portrait-Film Eastman

6 émulsions différentes pour travaux photographiques

Kodak

Société Anonyme Française

(Service Ciné)

39, Avenue Montaigne et 17, Rue François-I^{er}

PARIS (8^e)

Téléphone { Elysées 81-11
— 81-12
— 81-13

Maison à Nice : 13, Avenue de la Victoire

MAX LINDER VA MIEUX

Nous sommes heureux d'apprendre que l'on a de meilleures nouvelles de Max Linder. Comme on sait, notre brillant artiste a été victime d'un accident d'automobile à Nice. Lancée à une grande vitesse, sur la promenade des Anglais, la voiture capota soudain, à un tournant, et Max fut précipité hors de la voiture.

Souhaitons qu'un prompt rétablissement lui permette bientôt de se remettre au travail et de nous donner encore un de ces films désopilants dont il a le secret.

NOUS RECOMMANDONS

Homme 40 ans, référence de premier ordre, demande emploi de confiance. Ex-chef de publicité de grandes firmes cinématographiques. Également très au courant du commerce en général, ex-chef de personnel d'approvisionnements, administration, caisse, etc. Ecrire : H. B. Bureau du Journal.

UN INTÉRESSANT CONCOURS

Notre confrère *Cinémazine* organise un concours qui peut intéresser tout le monde : le concours de « la petite fille photogénique ». Ce concours a été institué à la suite d'une lettre du metteur en scène Abel Gance qui demande pour son prochain film « une petite fille de 4 à 6 ans, si douce et si jolie que de plus gracieuse on n'en pourrait trouver ».

Les photographies sont reçues à *Cinémazine* et devront être parvenues à destination avant le 25 avril. Ces photos doivent porter le nom de la petite fille, son âge (de 4 à 6 ans), la couleur de ses yeux, de ses cheveux et l'adresse de ses parents. Des prix importants seront distribués.

« CYRANO DE BERGERAC »

Le groupe R. R. M. See et René Fernand vient d'acquiescer les droits d'exclusivité France-Belgique du film tiré de l'œuvre immortelle d'Edmond Rostand : *Cyrano de Bergerac*, dont d'ores et déjà le succès sur les écrans promet de surpasser le triomphe à la scène.

POUR L'EXPORTATION

Nous apprenons que la Compagnie Jupiter de New-York présidée par M. H. Triwedi qui a déjà acheté des

films français pour les Etats-Unis, envoie à Paris un expert qui est actuellement en route pour visionner les principaux films français.

Les maisons d'édition qui seraient intéressées par cette nouvelle peuvent se mettre en rapport avec MM. Chavez Hermanos, 6, rue Montaigne, représentants officiels.

POUR FAIRE DU FILM FRANÇAIS

On nous informe que par suite d'un accord passé avec les Administrateurs du « Film Triomphe » M. Maurice Rouhier, qui avait jusqu'ici assumé la Direction Générale de cette marque et l'avait créée à la Société Anonyme « La Community », vient de donner sa démission à la date du 1^{er} avril pour se consacrer entièrement à des opérations d'achat et de vente ainsi qu'à l'édition de films français.

M. Rouhier avait lancé sur le marché français le fameux film *Le Gosse* (The Kid), avec lequel il a obtenu un très gros succès de location grâce à des méthodes d'exploitation nouvelle au pourcentage.

Il avait également créé dans l'exploitation cinématographique un mode d'exploitation jusqu'alors peu usité : l'exploitation par tournées, et ceci avec *L'Expédition Shackleton au pôle Sud*.

Enfin en reprenant le *J'Accuse* d'Abel Gance, il il avait réussi à prouver que la reprise d'un film extraordinaire, même après avoir été exploité d'une façon intensive, est une opération fructueuse.

TOUT

LE MATÉRIEL CINÉMATOGRAPHIQUE

APPAREILS & ACCESSOIRES

PROJECTION & PRISE DE VUES
INSTALLATION COMPLÈTE DE SALLES
AMÉNAGEMENT DE CABINES
MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
LAMPES A ARC & A L'INCANDESCENCE
CHARBONS
EXTINCTEURS
OPTIQUE DE PRÉCISION

MAISON DU CINÉMA

50, Rue de Bondy, PARIS

UN VOYAGE POUR RIEN

Le service international de publicité « Zit » nous conte l'histoire suivante : M. Ferdinand R. Loup, acheteur français, se rendit dernièrement à New-York afin d'y acquérir les droits d'exclusivité pour *The Prince and the Pauper* (Le Prince et le Mendiant) un film tiré d'une histoire de Mark Twain et qui fut passé récemment au « Capitol Theatre ».

Malheureusement, en arrivant à New-York M. Loup apprit que ce film était d'origine autrichienne, et comme les films autrichiens et allemands sont en ce moment « au ban » en France, M. Loup reprit le premier paquet pour rentrer chez lui les mains vides.



LA PROPRIÉTÉ DU TITRE

Le metteur en scène Armand Du Plessy nous prie de faire remarquer à MM. les Editeurs qu'il a exécuté, l'été dernier, le film intitulé *Knock Out*, avec Elmière Vautier, Gaston Jacquet et le boxeur noir Lewis Brody.

Ce film a été annoncé sous le titre de *Knock Out*, dès le mois d'août 1922, et a déjà été projeté en Autriche, en Italie, en Allemagne.

Toute une publicité a été faite sous ce titre, et ce film va être édité simultanément dans peu de jours en France et en Belgique.

Ceci pour éviter toute confusion avec un film, exécuté par l'Allemagne avec Battling Siki, M. Du Plessy ayant la propriété évidente du titre.



LES IMITATEURS

Du *Cinematograph Weekly* :

« Voici encore un autre imitateur allemand de Chaplin, qui, effrontément, se nomme « Jolly Bill, le Chaplin allemand ». Son premier film a pour titre *L'Empoisonneur...* »

« Bien des mots s'appliquent ! »



CEUX QUI S'EN VONT

On a appris avec un vif sentiment de regret la mort de l'excellent artiste Jean Daragon, qui avait fait au cinéma de très intéressantes créations.

Nous présentons à sa veuve, M^{me} Moreno, les sincères sentiments de condoléance de *La Cinématographie Française*.



POURQUOI DONC ?

Certains conseillers municipaux sont d'avis de désaffecter le théâtre Sarah-Bernhardt qui coûte cher à la ville et d'en faire une maison de la Mutualité ou bien de le mettre en vente, tout simplement. Consulté à cet égard par un de nos confrères, M. Robert de Flers, président de la Société des Auteurs a déclaré :

— On ne peut, certes, l'empêcher, mais il faut prendre garde que l'immeuble ne soit acheté pour être transformé en grand magasin, en cinéma, voire en music-hall, ce qui serait, avouez-le, tout à fait regrettable !

Pourquoi donc serait-il regrettable que Paris comptât un grand cinéma de plus !



AFFAIRE UNIQUE A BRUXELLES

Bureau location en pleine prospérité à céder pour cause d'indivision. Appart. moderne env. Gare du Nord. Belle maison avec bail très avantageux. Tous films amortis par contrats. 200,000 francs nécessaires pour traiter. Propr. actuel resterait pour faire connaître la place. Ecrire A. B. C. bureau du Journal. Ne réponds qu'aux lettres signées.



LOCAUX LIBRES

Grands locaux entièrement aménagés, à louer immédiatement en totalité ou en partie. S'adresser : Grands Films Artistiques, 21, faubourg du Temple, Paris (10^e).



PRÉSENTATION

L'Exploitation des films « Eclipse » présentera samedi 28 avril, à 2 h. 1/2, au Grand Cinéma Bosquet, 55, 57 et 59, avenue Bosquet :

Dédé à la Ferme

Comique en 2 parties, interprété par Dédé

Le Calvaire

Drame en 5 parties

série Hutchinson (Mundus Film),

et une innovation cinématographique du plus grand intérêt :

Le Comte de Griiolet

Opéra-Comique en 3 actes et 1 prologue

paroles et musique de M. Raoul Grimoin-Sanson, d'après le nouveau procédé de synchronisme de l'auteur, avec accompagnement de chœurs, solis et orchestre.

UN NOUVEAU CONFRÈRE

Tous nos souhaits de bienvenue parmi nous, à notre ami Jean Hervé qui assume désormais la critique dramatique de *l'Avenir*. Le si remarquable réalisateur de *Le Pauvre Village* et de *Les Deux Soldats*, assurément toute compétence pour apprécier la production cinématographique.



PETITES AFFICHES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

Première Résolution. — L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire des Comptes, approuve les comptes de l'exercice 1922, tels qu'il lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution. — L'Assemblée fixe à 15 francs par action et à 8 fr. 55 par part bénéficiaire le dividende à répartir pour l'exercice 1922, et décide de reporter à nouveau la somme de 194 fr. 65 restant disponible.

Le paiement aura lieu, sous déduction des impôts, au siège social à partir du 31 juillet 1923, aux présentations du titre nominatif ou contre remise du coupon n° 2 des titres au porteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de cette assemblée s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour comportait la division des titres de 500 francs en titres de 100 francs et la division des parts de fondateur dans les mêmes proportions. L'Assemblée a voté à l'unanimité la division des titres de 500 francs en titres de 100 francs, mais a repoussé à l'unanimité, moins une abstention, la division des parts bénéficiaires, après d'ailleurs que le Conseil eut indiqué qu'il n'était pas partisan de cette dernière division demandée par des porteurs de parts.



A TRAVERS LES SOCIÉTÉS

L'Enseignement par le Cinéma et l'Art Cinématographique Populaire. — Cette Société anonyme nouvelle a pour objet la fabrication, le commerce, la location de films cinématographiques, ainsi que d'appareils et lampes se rapportant à l'industrie cinématographique. Le siège est à Marseille, 19, boulevard Perrin. Le capital, fixé à 700,000 francs, est divisé en actions

de 100 francs, dont 4,000 attribuées à M. Eynard, en rémunération de l'apport fait par lui d'un fonds de commerce et représentation de produits cinématographiques situé à Paris, 61, rue du Faubourg-Poissonnière et du bénéfice d'un contrat, passé avec l'association coopérative dite *Cinéma d'Enseignement*, pour l'organisation commerciale de l'enseignement par le cinéma. Les premiers administrateurs sont : MM. Léon Bourdillon, ingénieur à Marseille, boulevard Perrin, 23; Paul Eynard, employé, à Marseille, place de la Bourse, 1, et Jean Caillol, publiciste, à Marseille, boulevard Perrin, 19.

**

Européana. — Cette société anonyme, actuellement en formation, a pour objet la production, l'édition et l'exploitation de tous films cinématographiques. Le siège est à Marseille, 91, rue de la République. Le capital est fixé à 150,000 francs, en actions de 100 francs, toutes à souscrire en numéraire. Il est en outre créé 500 parts de fondateur attribuées à MM. Hugo et Antoine, fondateurs de la société, en rémunération de leurs apports.

**

Société des Cinémas Stella. — Telle est la nouvelle dénomination de la Société *L'Art Théâtral et Cinématographique*, au capital de 250,000 francs, qui vient de transférer son siège du 6, boulevard Beaumarchais, au 111, rue des Pyrénées, à Paris.

**

Société Générale d'Attractions. — Le capital est porté de 2 millions à 2.700.000 francs, par l'émission, au pair, de 7,000 actions de 100 francs.

**

G. M. Film, Travaux Industriels Cinématographiques. — Le capital est porté de 800,000 francs à 1.100.000 francs, par l'émission, au pair, de 3,000 actions de 100 francs.

**

Société des Théâtres Populaires. — Le capital est porté de 250,000 francs à 375,000 francs, par l'émission de 1.250 actions de 100 francs.

**

Safet, Société Française d'Exploitations Théâtrales et de Spectacles Divers. — Le siège est transféré du 40, rue de Bondy, au 4, rue d'Aguesseau, à Paris.

RIEN QUE DES GRANDS FILMS ET DES FILMS A GRANDS SUCCÈS

MÈRES FRANÇAISES

avec SARAH BERNHARDT

AMOUR

Film en couleurs avec LOUISE GLAUM

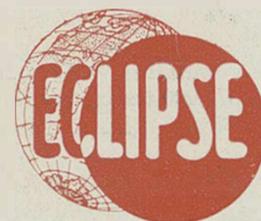
LA MURAILLE HANTÉE

avec WARREN KER RIGAN, l'Idole du Public

LA MAISON DU MYSTÈRE

avec MOSJOUKINE

et la Série des Comiques DÉDÉ



EXPLOITATION DES

Téléph. : NORD 19-86, 40-39, 76-00 50, Rue de Bondy et 2,

AGENCES R

LYON, 5, rue de la République — MARSEILLE, 5, rue de la République — NANCY, 2, rue Dom
BORDEAUX, 32, rue Vital-Charles — TOULOUSE, 2, rue du Mouton — ROUEN, 20,

FILMS "ÉCLIPSE"

Rue de Lancry — PARIS Téléph. : NORD 19-86, 40-39, 76-00

ÉGIONALES

Calmet — NANTES, 13, rue Crébillon — BRUXELLES, 74, rue des Plantes — LILLE, 28, rue Neuve
quai Saint-Sever — ALGER, 1, rue de Tanger — STRASBOURG, 12, rue des Ecrivains



Société Française des Films Hérault. — Le siège est transféré du 5, rue de Vienne, au 20, rue Orfila, à Paris. Assemblée ordinaire et extraordinaire, 7 avril.

**

Société d'Exploitations Théâtrales. — Sous cette dénomination une société anonyme vient d'être formée pour l'exploitation du théâtre des Folies-Dramatiques; l'exploitation de tous spectacles. Le siège est à Paris, 40, rue de Bondy. Le capital est fixé à 400,000 francs en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire. Les premiers administrateurs sont MM. Edouard Arnaud, banquier, 46, avenue Mozart, à Paris; Auguste Rondel, administrateur de sociétés, 38, rue Thubaneau, à Marseille; Louis Boyer, directeur de théâtre, 38, rue Thubaneau, à Marseille; Le Bourdais des Touches, administrateurs de sociétés, 7 bis, rue Raynouard, Paris et Emile Mégret, industriel, rue de Longchamp, 27, Paris.

**

Cosmos-Film (Pironet et Paltchik). — Cette société en nom collectif, qui a son siège à Paris, 104, faubourg Poissonnière, vient d'être dissoute. Le liquidateur est M. Waldemar Gruenberg, 10, avenue Fremiet, Paris.

**

Films Jupiter. — Quelques modifications ont été apportées aux statuts. Siège social, 36, avenue Hoche. Capital: 2,000,000 de francs.

**

Pathé-Nord. — Cette Société, concessionnaire de la marque Pathé, en Russie, a tenu son assemblée ordinaire au siège social, 13, boulevard Malesherbes, à Paris, sous la présidence de M. Inffroit.

Elle a approuvé les comptes du premier exercice social se soldant par une perte de 400.000 francs environ provenant de l'incorporation des frais de premier établissement dans le compte de profits et pertes. Cet exercice ne doit être considéré que comme un exercice de préparation.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. Karman et Valer.

**

DIRECTEURS, OPÉRATEURS,

N'hésitez pas à passer toutes vos Commandes d'Appareils & Accessoires
A LA MAISON DU CINÉMA

Société des Spectacles Modernes. — Le siège est transféré du 6, rue Belgrand, au 124, avenue de la République, à Paris.

**

— Jugement de déclaration de faillite: d'Arthuys, tirage de films, 173, avenue Gambetta, à Paris.

— Par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 2 mars 1923, la Société *Ciné-Souvenir*, 21, rue Saulnier, à Paris, est déclarée nulle.

✦

VENTES DE CINÉMAS.

M. Léon-Firmin Griffonnière a vendu à M. Emile-Augustin Barbier, le cinéma, rue de Paris, à Pantin.

M. Chauvet a vendu à M. Gérin, le cinéma, 28, rue de l'Église, à Vincennes.

M. Bœglin a vendu à M. Pay, le Cinéma attractions, 1 et 3, rue Lambrecht, à Courbevoie.

M. Larose a vendu le Cinéma, 26, Grande Rue, le Pré-Saint-Gervais (Seine).

M^{me} veuve Brunet a vendu à M^{me} veuve Dupé, le cinéma, 40, avenue de la Station, à Neuilly-Plaisance.

✦

CONVOICATIONS DE SOCIÉTÉS.

Films Eclipse. — Assemblée générale ordinaire, 19, rue Blanche, le 17 avril.

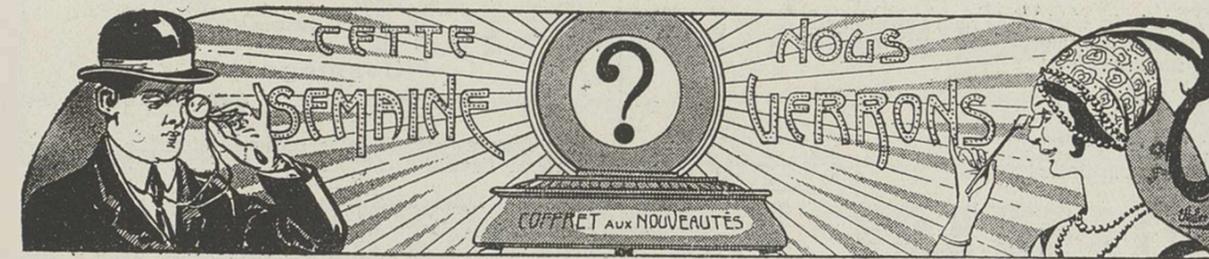
— **Société anonyme des Celluloses Planchon.** — Deuxième assemblée extraordinaire, le 5 mai, à 11 heures, à Lyon, au Palais du Commerce.

— **Société du Cinéma Lyon-Palace, Société du Cinéma Le Sélect.** — Assemblées générales ordinaires, le 17 avril, à 10 h. 1/2, 31, avenue de Wagram.

— **La Liberté Musicale.** — Assemblée ordinaire, le 20 avril, 18 heures, 199, rue Saint-Martin.

— **Compagnie Générale des Cinémas Family-Palaces, Ciné Monge-Palace, Palais des Fêtes de Paris.** — Assemblée ordinaire, 20 avril, 199, rue Saint-Martin, Paris.

— **Enghien-Cinéma.** — Assemblée générale ordinaire, 32, avenue Montaigne, 25 avril, à 17 heures.



EXTRAIT DU PROGRAMME OFFICIEL de la CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE LA CINÉMATOGRAPHIE

LUNDI 16 AVRIL

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, rue Saint-Martin

Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 heures)

Etablissements Ch. Bancarel

12, rue Gaillon

Téléphone : Louvre 14-18

Monat F. C. — **La Hantise**, comédie dramatique en 4 parties interprétée par Dorothy Dalton (affiche, photos, notices) 1.400 m. env.

Exclusivité Bancarel. — **PATTE DE VELOURS**, gentilhomme cambrioleur, grand sérial en 8 épisodes, interprété par J. B. Seitz, Marguerite Courtot. (Nombreuse publicité).

1^{er} Episode : **Le Voleur et le Savant** 650 —

2^e Episode : **L'Hallucination** 650 —

3^e Episode : **L'Homme aux Lunettes bleues**... 650 —

4^e Episode : **La Maison de Thé** 650 —

Total 4.000 m. env.

✦

(à 4 h. 40)

Agence Générale Cinématographique

8, avenue de Clichy

Téléphone : Marcadet 24-11
24-12

Sélection Monat-Film. — **Métamorphose**, comédie dramatique en 4 parties tirée du roman de Malbro Bartley 1.300 m. env.

✦

MARDI 17 AVRIL

ARTISTIC CINÉMA, 61, rue de Douai

(à 2 heures)

Fox Film Location

21, rue Fontaine

Téléphone : Trudaine 28-66

Tom Mix dans **Triomphateur**.

Le Bouquet d'Ophélie.

Janette chez les **Peaux-Rouges**.

Sacrés **Canards**.

✦

SALON DE VISIONS CINÉGRAPHIQUES

3, rue Caulaincourt

(à 2 h. 30)

Comptoir Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes

Téléphone : Nord 51-13

Pour être édité le 20 avril 1923

Gaumont-Actualités N° 16 200 m. env.

Canard en Ciné N° 15.

Pour être édité le 8 juin 1923

Film C. D. — *Exclusivité Gaumont.* — **RISQUETOUT**.

7^e Episode : **Traquée** (affiche et photos).... 870 —

First National. — *Exclusivité Gaumont.* — **L'Enfer qui rôde**, drame en 4 parties, interprété par Lionel Barrymore (1 affiche 110/150, 1 affiche 90/130, 1 jeu photos).

Après la fin tragique de Lord Carnarvon et à la demande de nombreux directeurs : Une réédition sensationnelle :

Un drame de la mystérieuse Égypte :
La Vivante Épingle 2.050 m. env.
 Sortie : à la demande.
 Total 3.120 m. env.

✻
MERCREDI 18 AVRIL

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, Rue Saint-Martin

(à 10 heures)

Pathé Consortium Cinéma

67, faubourg Saint-Martin Téléphone : Nord 68-58

Edition du 29 juin

Pathé Consortium Cinéma. — **Le Secret du Sarcophage**, drame en 4 parties (2 affiches 120/160). 1.300 m. env.

Pathé Consortium Cinéma. — **Beaucitron au Harem**, comédie burlesque interprétée par Harry Pollard, Marie Mosquini et l'Afrique (1 affiche 120/160) 300 —

Edition du 1^{er} juin

Pathé Consortium Cinéma. — **Pathé Revue n° 22** (1 affiche générale 120/160) 200 —

Pathé Consortium Cinéma. — **Pathé Journal** (1 affiche générale 120/160) .

Total 1.810 m. env.

✻
 Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 h. 30)

Universal Film

12, rue de la Tour-des-Dames Téléphone : Trudaine 42-32
 42-33

Special Attraction. — **Dans la Blancher des Neiges.**

Century Comédie. — **Les Lions sont lâches**, comique.

Universal Magazine. — **Magazine N° 18.**

✻
 (à 3 h. 50)

Union-Eclair

12, rue Gaillon Téléphone : Louvre 14-18

Eclair Journal, actualités du monde entier.

(à 4 heures)

Cosmograph

7, faubourg Montmartre Téléphone : Bergère 49-82

Le Tramway emballé, scène comique, interprétée par Gaylord Lloyd 350 m. env.

Méto. — **L'Age du Mariage**, comédie vaudeville interprétée par Viola Dana 1.550 —

Nous représentons ce film par suite d'une réduction effectuée dans le métrage.

Total 1.900 m. env.

✻
 Salle du Premier Etage

(à 2 heures)

Films Vitagraph

25, rue de l'Échiquier

Vitagraph. — **En Islande**, documentaire 125 m. env.

Zigoto inspecteur, comique 650 —

Le Crâne d'Or I aventures 900 —

Le dirigeable en flammes II aventures. 900 —

L'Ombre qui parle III aventures. 900 —

✻
JEUDI 19 AVRIL

SALLE MARIVAUX, 13, Boulevard des Italiens

(à 10 heures)

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, avenue des Champs-Élysées

Paramount. — **La Manière forte.**

Paramount. — **Le Cri de la Jeunesse.**

Paramount. — **L'Ile Bali** (Indes néerlandaises).

✻
SAMEDI 21 AVRIL

SALLE MARIVAUX, 13, Boulevard des Italiens

(à 10 heures)

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, avenue des Champs-Élysées

Paramount. — **Le Réquisitoire.**

Le Gérant : E. LOUGHET.

Imp. C. PAILLÉ, 7, rue Darcel, Paris (17^e)

Pour TOUS vos Imprimés

adressez-vous à

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

SERVICE DE PUBLICITÉ

QUI ÉDITE LES TRAVAUX

LES PLUS ARTISTIQUES

et

LES PLUS LUXUEUX

TOUTES

NOS AFFICHES LITHO, PHOTO-LITHO ET TYPO

NOS BROCHURES, NOTICES HÉLIO ET TYPO, ETC.

sont exécutées par les **MEILLEURS DESSINATEURS**

Nos Cartes Postales sont les plus goûtées du Public

EXPLOITANTS. Dans votre intérêt, confiez-nous la concession du programme de votre Établissement

Adresser toute demande de Devis à

LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

50, rue de Bondy
 2, rue de Lancry
 PARIS

Téléphone : NORD }
 19.86
 76.00
 40.39



MUNDUS-FILM
12. CHAUSSEE d'ANTIN. PARIS.